



# RAPPORT DE GESTION 2017

Présenté à l'Assemblée Générale du 26 juin 2018



INSERTION

LOGEMENT

FAMILLE — ENFANCE

SANTÉ

# SOMMAIRE

RAPPORT MORAL .....	4
RAPPORT D'ACTIVITES .....	5
I.    LA GOUVERNANCE .....	5
<i>Membres du Bureau</i> .....	5
<i>Membres du Conseil d'Administration</i> .....	5
II.   ORGANISATION DES SERVICES .....	6
III.  RESSOURCES HUMAINES .....	7
<i>Les salarié.e.s</i> .....	7
<i>Formations des équipes</i> .....	8
IV.  ORGANIGRAMME HIERARCHIQUE .....	9
V.   REPRESENTATIVITE ET PARTICIPATION DE L'ASSOCIATION .....	10
<i>Pour le Grand Nancy</i> .....	10
<i>Pour le pôle Ouest Vosges</i> .....	11
<i>Pour Vosges Centrales</i> .....	12
VI.  LES MISSIONS DU POLE GRAND NANCY .....	15
<i>Les Foyers Jeunes Travailleurs</i> .....	16
<i>Focus sur le profil des jeunes</i> .....	18
<i>Logements transitoires Jeunes</i> .....	22
<i>Plateforme Loj'toit</i> .....	24
VII. LES MISSIONS DU POLE OUEST VOSGES .....	27
<i>Urgence</i> .....	29
<i>Logements Temporaires</i> .....	30
<i>Maisons relais - Pensions de famille</i> .....	31
<i>Foyer Jeunes Travailleurs</i> .....	32
<i>Médiation et Intermédiation Locative</i> .....	33
<i>ASLL</i> .....	34
<i>Accueil Ecoute</i> .....	36
<i>Triaction</i> .....	37
<i>Référent.e Social.e</i> .....	38
<i>Espace Rencontre Parents/Enfants</i> .....	39
<i>Médiation Familiale</i> .....	39
<i>Action Récré des parents</i> .....	40
<i>Appartement de Coordination Thérapeutique</i> .....	41
VIII. LES MISSIONS DU POLE VOSGES CENTRALES .....	44
<i>Accueil Ecoute et ateliers d'insertion</i> .....	45
<i>Loj'toit</i> .....	48
<i>Mineurs Non Accompagnés</i> .....	49

IX. LES FONCTIONS SUPPORT .....	53
<i>Service Administratif et financier</i> .....	53
<i>Service Technique et Maintenance</i> .....	55
RAPPORT FINANCIER .....	57
PERSPECTIVES 2018.....	60

# RAPPORT MORAL

---

Pour la première fois depuis la fusion d'ADHAJ (Meurthe et Moselle) avec le CLLAJ SYNERGIE et ACCUEIL ECOUTE (Vosges), notre Assemblée Générale annuelle se tient dans les Vosges. C'est avec fierté et reconnaissance que nous déplaçons cette réunion hors de notre siège social. En effet, c'est pour le Conseil d'Administration d'ADALI, la volonté d'exprimer l'importance que représentent nos activités dorénavant sur ce département à travers nos deux établissements de Neufchâteau et Epinal-Golbey (Vosges Ouest et Vosges centre).



2017 a été, comme annoncé lors de notre précédente AG, un exercice avec des avancées et des progrès, même si nous avons aussi connu un non aboutissement de notre démarche concernant le devenir de notre siège à Nancy au terme du bail emphytéotique en 2029.

Mais comme prévu, nos activités ont connu un développement continu, notamment dû à l'augmentation des prises en charges des Mineurs Non Accompagnés sur le pôle des Vosges Centrales. Des décisions importantes ont été prises surtout lors du Séminaire des Administrateurs en octobre 2017:

- Répondre à l'appel à projets pour augmenter de 140 places nos capacités d'accompagnement des MNA sur les Vosges avec mise en place des infrastructures et moyens nécessaires.
- Répondre définitivement et positivement sur la gestion des logements pour apprentis sur l'agglomération nancéienne (dossier CAMPUS) en partenariat avec le CFAI et le bailleur social SLH.
- Changement de locaux à Neufchâteau et projet d'ouverture d'une nouvelle résidence accueil.
- Accepter de créer des logements transitoires.
- Développer nos capacités d'accueil dans les Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT).

Il en découle de vraies prises de risque dans un cadre sécurisé compte tenu de nos compétences reconnues par les Administrations avec lesquelles nous fonctionnons avec transparence, lucidité et confiance. Merci à Céline LACOTE et à l'ensemble des équipes pour cette implication efficace.

Nous travaillons sur 24 activités différentes, avec une cinquantaine de lignes budgétaires. La décision a également été prise d'augmenter nos effectifs salariés par une quarantaine d'embauches nouvelles de haute qualification pour accompagner cette dynamique en prévision de l'année 2018.

Nous aurons à nouveau à modifier nos statuts pour répondre au plus près à nos objectifs humanistes et de satisfaction des populations jeunes et autres en situation fragile. Nous écrivions en 2017 qu'ADALI est « un édifice humain avec une forte spécificité sociale et une exigence économique ». Nous confirmons cette vision. Merci à nos Administrateurs pour ce soutien extrêmement positif dans ces orientations très constructives et les responsabilités assumées. Ils sont tous animés par la conviction exprimée (vade-mecum de notre engagement) qu' « il est urgentissime de faire preuve, à tous les niveaux de la société, d'écoute, de respect, d'empathie, d'altruisme... L'arrogance est toujours le fossoyeur des civilisations » (Jacques Attali).

# RAPPORT D'ACTIVITES

---

## I. LA GOUVERNANCE

### Membres du Bureau

Jean Marie KLEIN	Président
Michel RENAUD	1 <sup>er</sup> Vice-Président
Nicolas TOUSSAINT	2 <sup>ème</sup> Vice-Président
Michel BOUVIER	3 <sup>ème</sup> Vice-Président
Thierry LATARCHE	Trésorier
Denis MARLIN	Trésorier Adjoint
Francis JACQUES	Secrétaire
Christian SIMON	Secrétaire Adjoint

### Membres du Conseil d'Administration

Pierre BAUMANN  
Jean Philippe BOLLE  
Euphémia RAGOT  
Chantal ROGER  
Yvon ROLLAND  
Alain SOMMACAL  
Monique THENOT  
Agnès VILLEROY de GALHAU  
Nathalie PLACOLY-VETTER représentant la SLH, membre de droit

## II. ORGANISATION DES SERVICES

### Grand Nancy



FJT Résidence Les Abeilles  
FJT Résidence Les 3 Maisons  
FJT Résidence Les Maraîchers  
Plateforme LOJ'TOIT  
Logements Transitoires Jeunes  
Promeneurs du net

### Ouest Vosges



Hébergement d'urgence  
Logements temporaires  
Maisons Relais  
Médiation et Intermédiation Locative  
FJT Résidence La Fontaine  
Accompagnement

### Vosges Centrales



Plateforme LOJ'TOIT



Accueil Ecoute  
Accueil Ecoute Jeunes  
Ateliers d'insertion  
Référent social



Accueil Ecoute  
Ateliers d'insertion  
Référent social



Médiation Familiale  
Espace Rencontre Parents-Enfants  
Récré des parents



Accompagnement et hébergement des mineurs non accompagnés



Appartements de Coordination Thérapeutique  
Action prévention santé  
Action prévention santé



Appartements de Coordination Thérapeutique  
Action prévention santé

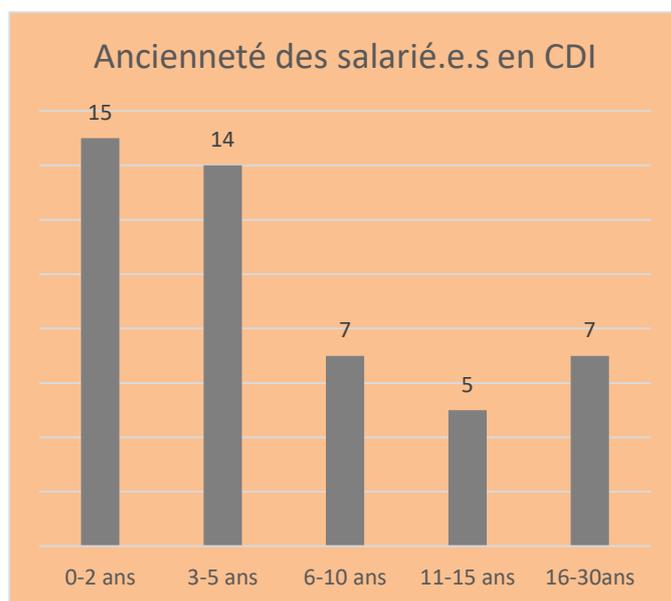
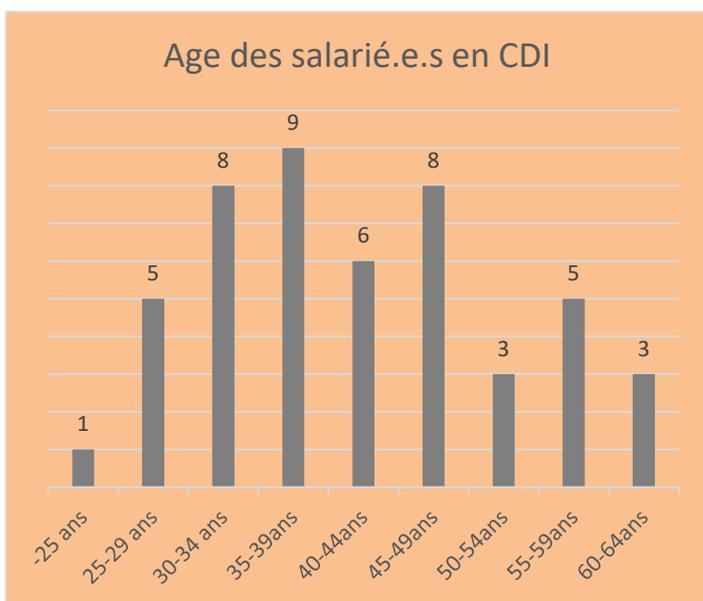
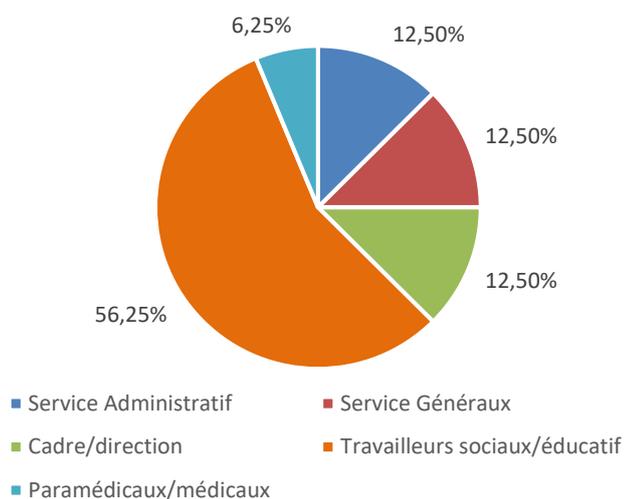
### III. RESSOURCES HUMAINES

#### Les salarié.e.s

57 salarié.e.s présent.e.s au 31 décembre 2017, soit 52,5 ETP.



Répartition des salarié.e.s par profession



#### Accueil de 7 stagiaires

BTS Economie Sociale et Familiale : 1 stagiaire

Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé : 3 stagiaires de 3<sup>ème</sup> année

Ressources Humaines : 1 stagiaire

Evaluation en milieu de travail : 2 stagiaires

## Formations des équipes

### Formations qualifiantes

1 salarié du service direction est en cours de formation :

Master Management des Organisations du secteur Sanitaire et Social (2016-2018)

2 salariés du service Accompagnement/Hébergement du Grand Nancy était en cours de formation :

Educateur spécialisé - IRTS (2014-2017) Diplôme validé

Diplôme d'Etat de Conseiller en économie sociale et familiale - IRTS

1 salarié du service Technique et Maintenance était en cours de formation :

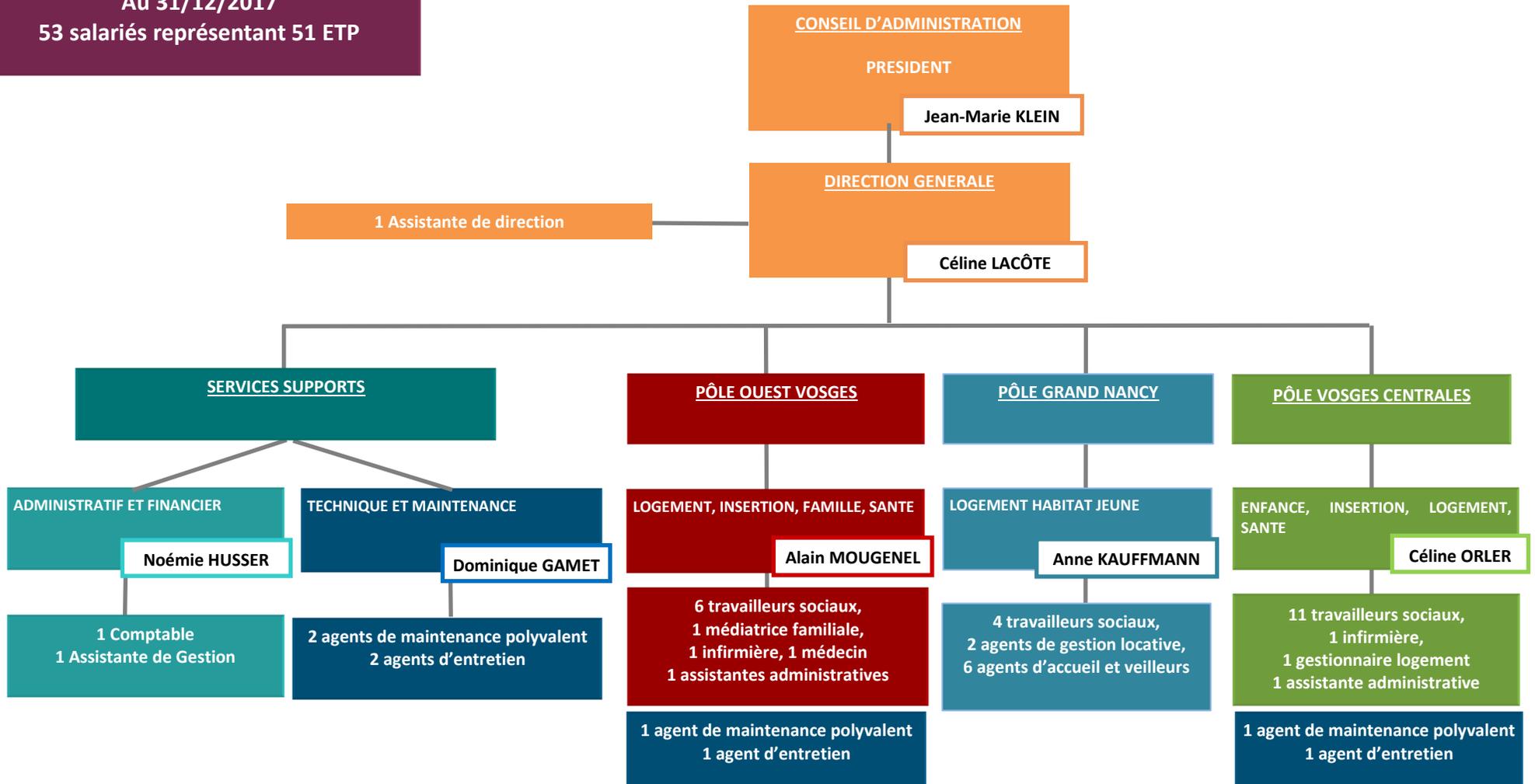
Agent d'entretien du bâtiment - AFPA - diplôme validé

### Formations courtes

Formation Santé		
La psychiatrie	CH RAVENEL	1 salarié
Maladie mentales et criminalité : quelles responsabilités	CH RAVENEL	1 salarié
Jeunes et addictions	ANPAA Lorraine	2 salariés
Formation Mesure de protection		
Habilitation électrique « chargé d'intervention BT »	APAVE	2 salariés
Préparation à la visite de la commission de sécurité	URIOPSS	1 salarié
Formation Sauveteurs Secouristes du travail (recyclage)	ALAJI	7 salariés
Gestes et postures	ALAJI	8 salariés
Formation Public spécifique		
Formation juridique en droit des étrangers	CAP Entreprendre	1 salarié
MNA : Transculturalité et accompagnement éducatif : enjeux et pratiques	Protection judiciaire de l'enfance	3 salariés
Adolescent l'amour du risque	Centre de planification et d'éducation familiale 88	2 salariés
Construction de l'estime de soi	Réseau parentalité : tous à l'Ouest	1 salarié
Loyauté dans la famille : Que faire de ces liens ?	AFTVS Accueil et famille	1 salarié
Comprendre le système prostitutionnel	CIDFF Epinal	1 salarié
Gestion de l'agressivité dans l'accueil du public	UNIFORMATION	1 salarié
Analyse de la pratique en lieu rencontre	API formations	2 salariés
La gestion locative	UNAFO	1 salarié
Promeneurs du net	Promeneurs du net	1 salarié
Supervision	Ecole des Parents	14 salariés
Formation Logiciel informatique		
Sage paie	2SI	2 salariés
Perfectionnement tableur	UNIFORMATION	2 salariés
Ressource Humaine		
Document unique évaluation des risques professionnels	Comptoir des RH	1 salarié
Actualités législatives et réglementaires et relatives aux conventions collectives	CNEA	2 salariés
Formation syndicale		
Formation syndicale et conseiller prud'homal	CGT	1 salarié

## IV. ORGANIGRAMME HIERARCHIQUE

Au 31/12/2017  
53 salariés représentant 51 ETP



## V. REPRESENTATIVITE ET PARTICIPATION DE L'ASSOCIATION

### Pour le Grand Nancy

#### **UNHAJ - URHAJ**

L'association est membre de l'Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes et de l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes. Cette union regroupe des structures gestionnaires de Résidences Habitat Jeunes ainsi des Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes. Le Vice-président d'ADALI est membre du bureau de l'URHAJ et la Directrice Générale, membre du comité d'administration.

#### **Maison de l'Habitat et du Développement durable du Grand Nancy**

Le service Loj'toit participe aux réunions bimensuelles des partenaires de la MHDD ainsi qu'au comité de suivi annuel.

#### **Rencontre départementale des Foyers de Jeunes Travailleurs**

Des rencontres sont organisées par la CAF 54 avec l'ensemble des partenaires FJT du département : une rencontre a été organisée en septembre de cette année.

#### **Comités techniques régionaux Loj'toit**

L'association a participé aux divers comités techniques régionaux co animés par le Conseil Régional et l'URHAJ (Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes). L'objectif est d'échanger sur l'actualité des plateformes et de partager des expériences et/ou informations.

#### **Conseil Citoyen**

L'Association est élue en tant qu'administrateur du Conseil Citoyen. De ce fait, nous participons aux différents travaux concernant le territoire Haussonville / Blandan / Saurupt / Mondésert.

#### **SIAO : Service Intégré d'Accueil et d'Orientation**

Le Service intégré de l'accueil et de l'orientation a pour vocation de simplifier les démarches d'accès à l'hébergement et au logement, de traiter avec équité les demandes, de coordonner à un niveau départemental, les différents acteurs de la veille sociale et de l'accès au logement, de contribuer à la mise en place d'observatoires locaux. L'association est membre permanent du comité de suivi.

#### **Mission Locale**

L'association est au conseil d'administration de la mission locale du Grand Nancy.

## Pour le pôle Ouest Vosges

### **SIAO : Service Intégré d'Accueil et d'Orientation**

Le Service intégré de l'accueil et de l'orientation a pour vocation de simplifier les démarches d'accès à l'hébergement et au logement, de traiter avec équité les demandes, de coordonner à un niveau départemental, les différents acteurs de la veille sociale et de l'accès au logement, de contribuer à la mise en place d'observatoires locaux. L'association est membre permanent du comité de suivi.

### **CCAPEX de Neufchâteau : Commission de Coordination des Actions de Préventions des Expulsions**

L'association est membre permanent de cette commission qui siège à la Sous-Préfecture de Neufchâteau, co-pilotée par le Conseil Départemental et l'Etat. Cette commission a pour objectif d'optimiser le dispositif de prévention des expulsions en coordonnant l'action des différents partenaires concernés, tout en repositionnant le ménage au cœur du dispositif. Elle est compétente pour l'ensemble des impayés locatifs.

### **Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance**

L'association participe au CLSPD sur la commune de Neufchâteau. Cette instance animée par le CCAS a pour but de mettre en cohérence les différents acteurs intervenant dans ces domaines et de proposer des actions multi partenariales ayant pour objet la prévention des addictions et la réduction de la violence.

### **Réunions partenariales de secteur**

L'Association participe aux réunions d'informations et d'échanges entre les différents partenaires de l'insertion sociale et professionnelle, intervenant sur les MSVS de Neufchâteau et Vittel.

### **Aide aux aidants**

Une convention de partenariat est signée entre le Centre Hospitalier Spécialisé et notre Association, dans laquelle les CMP proposent notamment une aide à l'équipe dans l'approche clinique des personnes accueillies. Une rencontre mensuelle est organisée avec l'ensemble de l'équipe éducative sur Neufchâteau.

### **Commissions d'Examen de Situation d'Enfant**

Au cours de l'année, la médiatrice familiale a participé à des Commissions d'Examen de Situation d'Enfant animées par la Maison de la Solidarité et de la Vie Sociale de Neufchâteau. Ces commissions se réunissent afin d'examiner des situations d'enfant en grande difficulté au sein de leur cercle familial et de réfléchir au facteur de dangerosité ou non de ces enfants de par leur vie au quotidien. La particularité de ce travail étant de considérer ces situations sous les regards croisés d'une équipe pluridisciplinaire.

### **Rencontre avec les acteurs du Tribunal de Grande Instance**

Des rencontres avec le Président du Tribunal d'Epinal, un groupe d'avocats et les trois services de médiation familiale ont été organisées dans l'objectif de mieux coordonner les actions de chacun. L'ensemble des services de médiation familiale et des services d'Espaces Rencontre du département ont également rencontré un juge aux affaires familiales afin d'échanger sur les principales problématiques rencontrées.

### **L'Institut de Formation aux Soins Infirmiers**

Une convention est signée avec l'IFSI permettant deux interventions annuelles de l'association auprès des élèves infirmiers de Neufchâteau. La première avait pour objet de présenter l'action de l'Association en matière de prévention des addictions et des conduites à risques. La seconde avait pour objet la santé publique

### **Conseil Territorial en Santé Mentale**

Nous sommes membre du Conseil Territorial en Santé Mentale organisé par le CH de Ravenel sur l'Ouest des Vosges et les Vosges Centrales. L'objectif est d'améliorer la prise en charge globale : prévention, soins, rétablissement, accès aux droits – des personnes vivants avec des troubles psychiques et, au-delà, de promouvoir la santé mentale en objectif politique partagé.

## **Pour Vosges Centrales**

### **Réunions partenariales de secteur**

L'Association participe aux réunions d'informations et d'échanges entre les différents partenaires de l'insertion sociale et professionnelle, intervenant sur les secteurs de Golbey et Epinal (CMP, MSVS, etc.).

### **Aide aux aidants**

Une convention de partenariat est signée entre le Centre Hospitalier Spécialisé et notre Association, dans laquelle les CMP proposent notamment une aide à l'équipe dans l'approche clinique des personnes accueillies. Une rencontre tous les deux mois est organisée avec l'ensemble de l'équipe éducative d'Accueil Ecoute uniquement.

### **Groupe de travail sur les violences faites aux femmes (DDCSPP)**

Depuis quelques mois, l'Association participe à l'élaboration d'un groupe de travail sur ce sujet. Nous rencontrons des intervenants extérieurs formés et aguerris dans ce domaine afin de pouvoir construire communément, sur les Vosges Centrales, un véritable programme de prévention.

### **Rencontres CAARUD et Jeunesse et Culture**

Des réunions régulières sont organisées avec ces 2 services autour de la toxicomanie et de la réduction des risques.

### **Groupe de travail « Jeunes primo-arrivants » (CIO)**

Ce groupe de travail, à l'initiative du CIO d'Epinal, réunit l'ensemble des partenaires de l'éducation nationale, de l'insertion, de la formation et les associations accueillant des primo-arrivants. Il vise à renforcer leur intégration scolaire mais également à créer une continuité au-delà du système scolaire, renforçant ainsi la cohérence de parcours.

### **Comité technique EREA**

Le Service participe tous les deux mois environ à un comité technique réunissant l'ensemble des acteurs de l'EREA et permettant de faire le point à la fois sur les situations individuelles des jeunes et sur le fonctionnement général de l'établissement.

### **Comité technique Ecole de la Deuxième Chance (E2C)**

Suite à une première rencontre, l'E2C et le service MNA ont prévu de construire ensemble des modules projet pour l'intégration progressive de jeunes sur les parcours E2C. L'E2C propose des formations permettant un travail global sur le projet : tant au niveau de l'insertion professionnelle que sociale ou culturelle.

# Pôle Grand Nancy

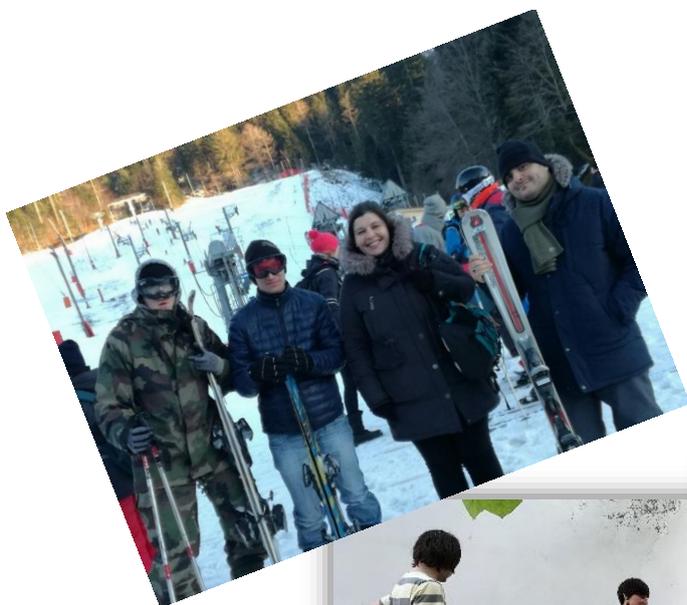


## VI. LES MISSIONS DU POLE GRAND NANCY

Le pôle Grand Nancy est inscrit sur le secteur depuis 1958 et œuvre principalement à destination de la jeunesse à travers l'hébergement et l'accompagnement socio-éducatif.

Il a pour mission de favoriser l'autonomie des jeunes en proposant des logements adaptés et en construisant un accompagnement global autour du jeune.

Ses outils privilégiés sont : les FJT, les logements transitoires jeunes et la plateforme Loj'toit.



## Les Foyers Jeunes Travailleurs

Les Foyers Jeunes Travailleurs représentent une réponse adaptée répondant à la diversité du public accueilli et permet un accès progressif à la responsabilisation et à l'autonomie.

Les deux objectifs principaux liés à l'hébergement en résidences sociales FJT sont :

- Proposer une solution d'hébergement temporaire et transitoire
- Mettre en œuvre un programme d'accompagnement et d'insertion professionnelle des résident.e.s. , en individuel comme en collectif.

L'Association gère 5 FJT sur le territoire :



### Résidence Les Abeilles

**149 Logements**

De la chambre individuelle au studio

**Les + :** Personnel d'accueil 24h/24 7j/7  
Lavomatic sur place, Terrasse, Potager  
Salle de vie collective, Parking 2 roues



### Résidence Le Bon Coin

**17 Logements**

Du studio à l'appartement T2 Bis

**Le + :** Parking 2 roues et VL



### Résidence Les Maraichers

**30 Logements**

De l'appartement T1 bis au T3

**Les + :** Lavomatic sur place  
Parc arboré  
Parking 2 roues  
Salle de sport



### Résidence Les 3 Maisons

**30 Logements**

Du studio à l'appartement T2

**Les + :** Cour intérieure  
Parking 2 roues et VL  
Salle de vie collective



### Résidence Grand Jean

**4 Logements**

De l'appartement T1 au T3

### Les FJT de l'Association ADALI Habitat

Comme mentionné plus haut, ADALI gère cinq FJT. Cette diversité permet à l'Association de proposer des formules logement / accompagnement adaptées au grand nombre de profils de jeunes. En effet, la jeunesse se compose aujourd'hui d'une grande diversité des profils et les jeunes qui composent cette catégorie n'ont pas tous les mêmes besoins et attentes. Pour répondre au mieux à la prérogative des FJT de mixité sociale, l'Association ADALI veille à ce que tous les jeunes puissent profiter d'un logement / accompagnement en FJT en accord avec leur parcours de vie. Le FJT représente une réponse à un moment pour des jeunes en pleine construction. L'offre d'ADALI est au plus proche des réalités des jeunes grâce à une offre de logements variée et à des formes d'accompagnement individualisées.

### Occupation et activité des FJT - Grand Nancy

Le taux d'occupation en 2017 toutes résidences confondues est de **74.37 %**. Le taux est en baisse en 2017, cela est notamment dû aux départs simultanés des jeunes résidents en FJT depuis 2 ans et plus, dès le début de l'année. Une action très large de communication a été réalisée tout au long de 2017 afin de relancer l'activité rapidement : contact et rencontres des CFA, du CROUS, des agences d'INTERIM, des grandes entreprises, de nos partenaires orienteurs (ASE, PJJ, SIAO...), émission sur RADIO FAJET, etc.

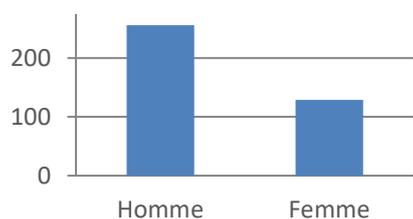
#### Récapitulatif de l'activité des FJT en 2017

Indicateurs	FJT : Abeilles, Bon Coin, Grandjean, Faubourg, Maraichers	
<i>Nb de jeunes ayant séjourné</i>	385	
<i>Nb de jeunes sortis</i>	184	
<i>Dont départs en logement autonome</i>	65	
<i>Nombre de demandes sur l'année</i>	297	
<i>Durée moyenne des séjours (en mois)</i>	12	
<i>Age moyen à l'entrée au FJT</i>	20.63	
<i>Age moyen à la sortie du FJT</i>	22.10	

Les départs en logement autonome représentent un peu plus d'un tiers des sorties. Ce chiffre s'explique par le fait que le FJT représente une parenthèse dans le parcours des jeunes facilitant la signature d'une mission d'insertion, d'un CDD ou la réalisation d'études ou de formations. Une fois le constat terminé ou le diplôme obtenu, nombreux sont ceux qui retournent vivre au domicile familial. Le FJT a pour fonction principale de faciliter la mobilité des jeunes et de servir de tremplin à leur réalisation personnelle et professionnelle. La majorité des jeunes accueillies en FJT choisit ce mode de logement pour se rapprocher de leur lieu d'étude ou de travail.

Focus sur le profil des jeunes

Sexe

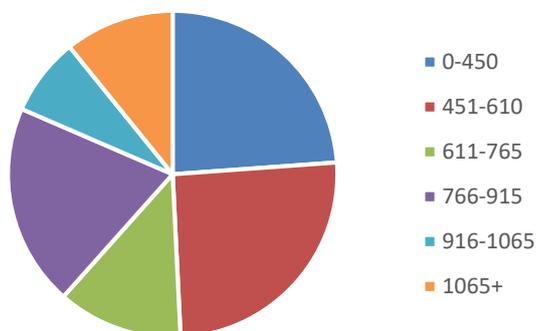


Situations professionnelles des jeunes accueillis



- Salariés CDI
- Salariés CDD Interim
- Stage
- Apprentissage
- Recherche d'emploi
- Etudiants
- Lycéens
- Autres situations

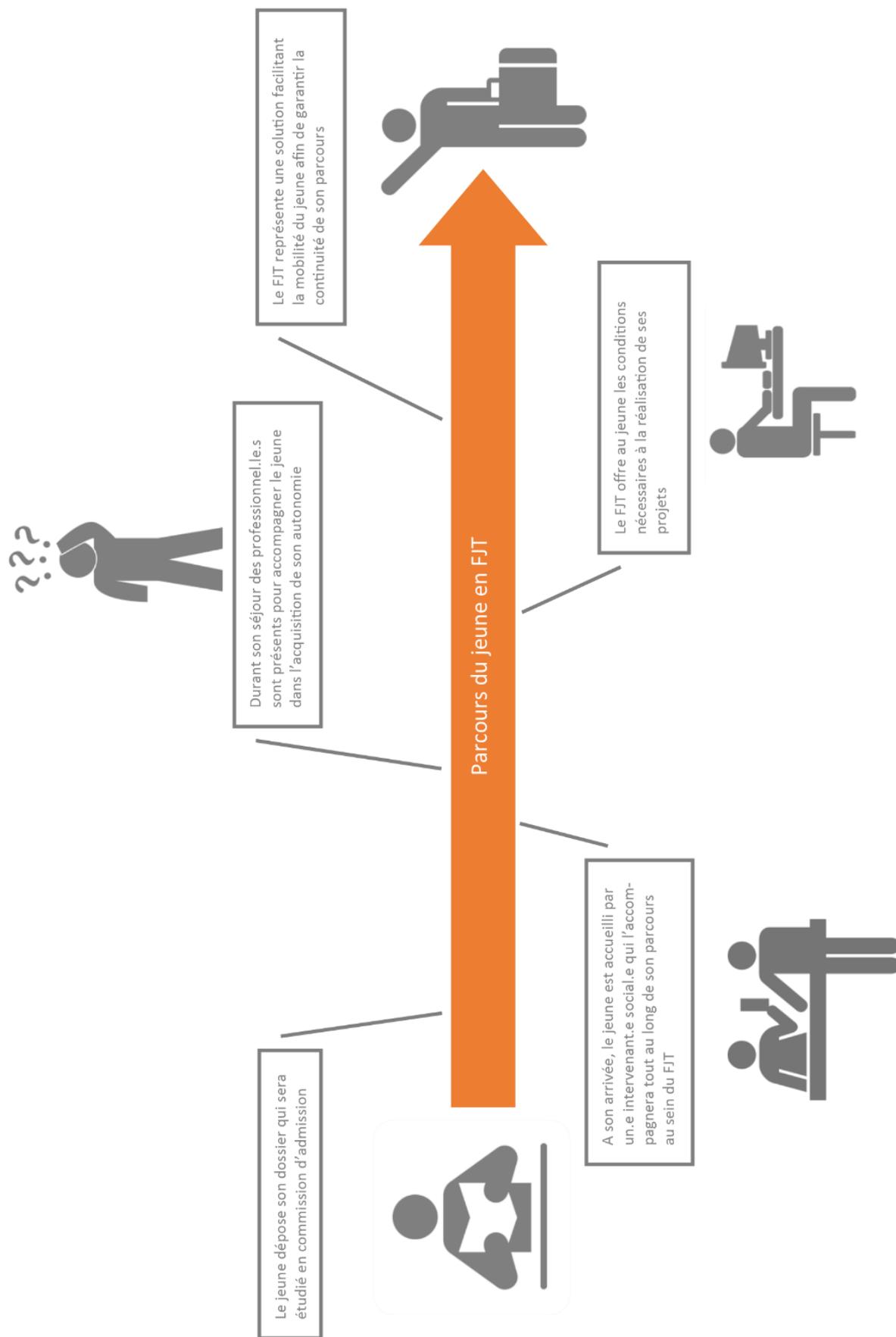
Niveau de ressources (en €)



Une grande proportion des résident.e.s de nos FJT ont de faibles ressources : cela s'explique en partie par le fait que 32 % d'entre eux sont apprentis, situation peu rémunératrice.

On remarque tout de même que la mixité sociale est préservée. Au sein de nos résidences se côtoient des apprentis et alternants, des étudiants, des salariés en CDI, des intérimaires, des jeunes en insertion professionnelle, et d'autres bénéficiaires des minimas sociaux ou d'allocations spécifiques (comme l'AAH).

## Le parcours d'un jeune au sein des FJT ADALI



**Dépôt du dossier de candidature** : en direct à l'accueil des Abeilles, par mail ou par courrier.

**Commission d'admission/attribution** : le dossier de demande est étudié au regard de plusieurs éléments (disponibilité de logements, taux d'effort, situation du jeune, projet, etc.).

Un rendez-vous de préadmission/diagnostic peut être envisagé afin de rencontrer certains jeunes dont le projet nécessite d'être éclairci. Ce rendez-vous est systématique pour les jeunes qui sont orientés par des partenaires de l'insertion sociale (ASE, PJJ, CHRS, etc.).

**Accueil par un.e travailleur.se social.e** : lors de ce temps, le règlement de fonctionnement ainsi que le contrat de séjour sont lus et commentés avec le jeune. L'état des lieux d'entrée dans le logement est effectué contradictoirement et un rendez-vous est pris avec l'agent administratif pour les démarches APL et Loca-pass (caution et/ou garantie de paiement des loyers).

**Accompagnement individuel et collectif** : lors d'une commission d'attribution, un.e référent.e socio-éducatif.ve est attribué.e à chaque nouvel arrivant. Le/la travailleur.se social.e référent se tient disponible pour accompagner le jeune tout au long de son séjour. Dans les quinze jours suivant l'accueil, un premier rendez-vous est pris afin de contractualiser le projet individualisé. Pendant le reste du séjour, l'accompagnement individuel s'organise « à la demande » ou en fonction des observations réalisées par l'équipe. Il peut concerner tous les domaines de la vie courante : travail sur le budget, l'entretien du logement, les impayés de loyers, la santé physique et mentale, l'insertion professionnelle, etc. il est organisé en étroite collaboration avec les partenaires de l'Association pour chaque domaine : CMP, missions locales, etc.

L'équipe socio-éducative organise des actions collectives favorisant :

- le mieux-être des jeunes (nutrition, réseaux sociaux, etc.) ;
- le vivre ensemble et la participation à la cité (repas collectifs et promotion de la parole des jeunes).

**Sortie du dispositif** : le projet de sortie est anticipé et construit tout au long du séjour avec le jeune. Le dispositif étant transitoire, l'objectif des travailleurs sociaux est d'accompagner les jeunes dans l'acquisition de compétences psychosociales leur permettant de s'inscrire de manière autonome dans la société

Un état des lieux du logement est effectué avec l'équipe éducative et le/la résident.e.

### Evolution de l'accompagnement individualisé dans des situations spécifiques et travail en partenariat

Nous accueillons au sein de nos FJT (et notamment au sein des Abeilles) des jeunes aux parcours de vie parfois difficiles, présentant des problématiques particulières, orientés par des partenaires (jeunes sortants de MECS, d'ITEP, de CHRS, sortants de détention, d'hospitalisation etc.). Depuis plusieurs années, le partenariat a été renforcé autour de ces situations afin que le projet d'accueil en FJT soit un projet construit, inscrit dans le parcours du jeune, travaillé avec lui mais également avec les institutions/services qui l'orientent, et cela en amont de la demande.

Ainsi, nous avons consolidé nos partenariats et nos manières de collaborer. Lorsqu'une demande de logement pour une situation spécifique d'un jeune est traitée en commission d'attribution, au moins une rencontre est planifiée avec le jeune. Nous demandons si possible et au besoin, un temps de synthèse avec tous les partenaires parties prenantes de la prise en charge actuelle du jeune afin de s'assurer de la bonne orientation de ce dernier, mais surtout pour faciliter la transition entre l'ancien accompagnement et le nouveau. L'objectif de cette articulation est d'éviter les ruptures dans le parcours du jeune. Nous définissons alors ensemble des objectifs cohérents et réalistes tout en mettant en place le maillage partenarial adéquat.

### Focus sur une action collective : création d'un potager en bac

En 2017, ADALI Habitat, en partenariat avec l'association Racines Carrées, a proposé aux résident.e.s des FJT une action collective autour de la création d'un potager en bacs, dans la cour du FJT des Abeilles. Cette action avait pour but de faciliter la bonne alimentation des jeunes et de favoriser la coopération entre résident.e.s.



Pendant onze séances, de mars à septembre, les jeunes ont construit des bacs, semé, et

récolté le fruit de leur labeur. Ce projet s'est directement inscrit dans le projet cuisine du FJT puisque les légumes plantés ont servi à la réalisation des plats lors d'ateliers. Afin de globaliser cette démarche et de l'intégrer dans une approche écoresponsable notamment à travers la gestion des déchets, un bac à compost a été construit. Ce dernier est ouvert aux voisins du quartier qui se sont appropriés l'endroit.

Les participants ont été réguliers dans leur investissement et n'ont pas hésité à utiliser le potager et à en prendre soin. Nous nous sommes aperçus que l'occupation des lieux de passage pour l'action potager a facilité l'inscription des jeunes dans la démarche : présents dans la cour au moment de l'atelier, les participants sont venus donner un « coup de main », et se sont pris au jeu.

## Logements transitoires Jeunes

### Naissance du dispositif

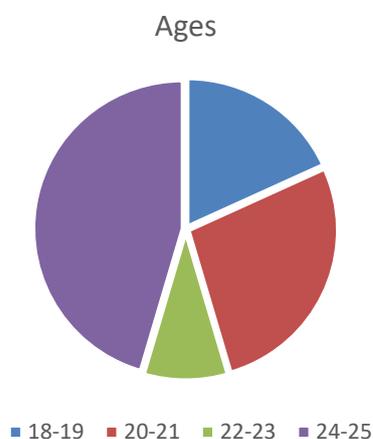
ADALI, la DDCS et les opérateurs de l'hébergement ont constaté des difficultés quant à la prise en charge de jeunes au parcours dits "chaotiques" dans l'offre classique actuellement proposée. Cette dernière représente des dispositifs qui peuvent apparaître comme inadaptés au profil de certains jeunes accentuant la mise en échec des prises en charges proposées.

ADALI Habitat, en concertation avec les financeurs ont conduit une expérimentation en 2017 ayant pour but de proposer une nouvelle offre dans la prise en charge de ces jeunes : les logements transitoires jeunes.

L'objectif de ce projet est donc de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes au parcours fragile en leur proposant un hébergement dans un parc de logements diffus, ainsi qu'un accompagnement global et en les mobilisant autour d'un projet ou d'une activité (garantie jeunes, service civique, etc.).

Le dispositif s'adresse à **12 jeunes hommes et femmes de 18 à 25 ans** en situation de rupture et constitue une nouvelle offre de prise en charge pour les jeunes sortants d'institutions ASE, SPIP, PJJ. Depuis la création du dispositif et au 31/12/2017, 23 demandes ont été enregistrées pour intégrer les LTJ. Sur ces 23 demandes, 12 jeunes de 18 à 25 ans ont été pris en charge dont 2 sont sortis du dispositif.

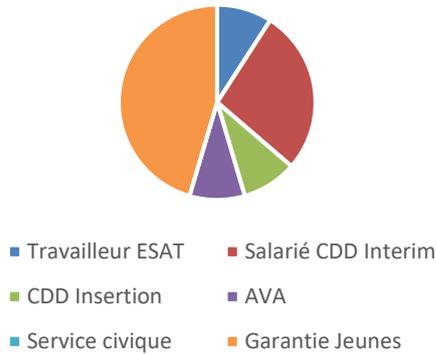
### 2017, quelques données chiffrées



50 % des jeunes accueillis ont plus de 22 ans. Les jeunes accueillis sont tous concernés par une situation familiale complexe et dans la plupart des cas, par un rapport étroit à l'institution. Il s'agit de jeunes qui, à l'âge de la majorité, ont connu une ou plusieurs des expériences suivantes : retour en famille, installation en

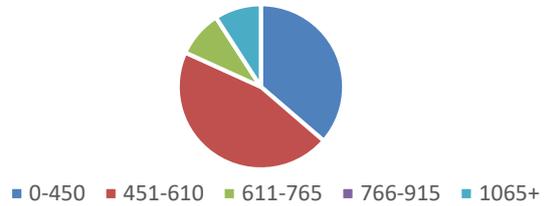
couple, installation en logement autonome, période de détention, hébergement en CHRS. Ces expériences représentent une phase de transition qui amène les jeunes à se distancier du cadre institutionnel pour ensuite pouvoir envisager une phase de stabilisation, grâce au dispositif LTJ.

Situation professionnelle des jeunes accueillis



Un peu plus de la moitié des jeunes accueillis perçoivent un salaire (contrat de travail, d’insertion ou service civique) et l’autre moitié est inscrite dans le dispositif Garantie Jeunes de la mission locale.

Niveau de ressources (en €)



Le projet individualisé et l’accompagnement global

Dans les quinze jours après l’entrée d’un jeune au sein du service, un rendez-vous est fixé avec le/la travailleur.se social.e référent.e afin d’élaborer son projet d’accompagnement individualisé. Des objectifs sont fixés avec le jeune en fonction de son projet et le partenaire orienteur est invité à être présent lors de cet entretien.

Un entretien ou une visite à domicile est proposé à minima une fois par semaine à chaque résident.e. Le suivi des jeunes est mentionné dans le logiciel Métier BREDEA. Un dossier papier est également constitué pour chaque jeune regroupant le contrat de prise en charge signé et différents documents administratifs.

En ce qui concerne l’accompagnement aux démarches administratives, les jeunes ont été accompagnés en 2017 sur des demandes de logement social (pour trois situations), des renouvellements de CMU ou CMU-c (pour trois situations), le changement d’adresse (pour cinq jeunes), l’élaboration d’échéancier pour couvrir des dettes antérieures (pour deux jeunes), le dossier de demande RSA (pour deux jeunes).

D’autres démarches ont également été accompagnées : demande de passeport, dépannage alimentaire, demande de mesure de protection de majeur, constitution de dossier MDPH, dossier de surendettement.

Perspectives

Pour une première année de fonctionnement, nous avons constaté que le dispositif représentait une réelle réponse pour des jeunes pour qui la situation était encore trop instable pour profiter d’un logement autonome. De ce fait, et au vu des constats opérés, notamment en termes de demandes sur le dispositif, six nouvelles places vont s’ouvrir en 2018.

## Plateforme Loj'toit

L'objectif du dispositif Loj'toit est de faciliter la mobilité professionnelle des jeunes sur le territoire de Nancy Couronne, et de favoriser :

- l'accueil spécifique à travers un « guichet unique » logement,
- l'information,
- l'accompagnement dans le diagnostic des situations et des besoins des jeunes,
- l'orientation afin de faciliter la recherche d'un logement/hébergement adapté (parc privé, parc public, résidence habitat jeunes, ...) qui permettra et/ou sécurisera les parcours professionnels.

Une permanence est tenue trois après-midis par semaine au sein des locaux de la Maison de l'Habitat et du développement durable de Nancy.

Nous avons accompagné individuellement **92 jeunes** (58.5 % d'hommes et 41.5 % de femmes) en 2017 et nous nous sommes adressés à **514 jeunes** en collectif (forums, salons...).

Sur les 92 jeunes suivis en individuel, 42 % sont salariés ou apprentis et 12 % sont en insertion (garantie jeunes, service civique). Les étudiants représentent 15 % des jeunes reçus en entretien. 92 % sont des personnes seules et 83.5 % ont entre 18 et 25 ans. 91 % d'entre eux vivent avec moins de 900 € par mois (dont 15 % n'ont aucune ressource).

### Récapitulatif de l'activité Loj'toit en 2017

<b>Situation locative des jeunes au 1<sup>er</sup> rdv</b>	
<i>Hébergement familial</i>	38
<i>Locataire parc privé</i>	4
<i>Locataire parc public</i>	3
<i>Hébergement tiers</i>	28
<i>CHRS/CHU</i>	1
<i>Résidence sociale</i>	14
<i>Autres / Non renseigné</i>	3
<b>Objet de la demande</b>	
<i>Informations sur les aides</i>	92
<i>Recherche logement parc privé</i>	5
<i>Recherche logement parc social</i>	21
<i>Recherche de logement étudiant</i>	8
<i>Recherche de logement meublé</i>	43
<b>Accompagnement réalisé</b>	
<i>Budget</i>	92
<i>Administratif (APL, Locapass, dossier accès au logement,...)</i>	18
<i>Hébergement : Demande de logement</i>	17
<b>Orientation vers un autre organisme</b>	
<i>Jeunes sans ressources ou ressources trop faibles</i>	18
<i>Absence de garant</i>	18
<i>Autres : santé, rupture, absence de soutien familiale ou amical</i>	32

On remarque que deux domaines sont travaillés / évoqués à chaque entretien : le budget et les aides financières mobilisables. Le travail sur l'accès au logement commence par un échange avec le jeune autour de son champ des possibles et de la réalité de sa situation. C'est l'appropriation de cette réalité par l'accueilli qui permettra de co-élaborer un projet cohérent. Le travail mené par l'intervenant.e social.e est ici central puisqu'il nécessite d'être attentif.ve aux attentes et envies du jeune tout en lui expliquant les enjeux de ces envies : ressources, charges existantes, aides mobilisables selon la situation. Il s'agit là de développer une réelle posture d'écoute et de bienveillance afin de construire avec l'accueilli une relation qui permette ensuite de mettre en place l'accompagnement de ce dernier.

L'intervenant.e social.e lui propose alors toutes les solutions possibles en fonction de ce diagnostic de situation et l'accompagne dans ses démarches (administratives, accompagnement physique, etc.). A travers une démarche globale, ce travail permet également d'accompagner le jeune sur d'autres aspects liés à la faisabilité de son projet et de mettre en évidence des problématiques sur lesquelles il s'agirait d'être attentif : l'accès au logement n'est pas uniquement conditionné par les ressources financières mais peut aussi être empêché par d'autres problématiques. Dans cette situation, il arrive que l'intervenant.e social.e mobilise un partenaire visant à stabiliser la situation du jeune avant la mise en route de son projet logement. Une fois la situation stabilisée, la plateforme loj'toit ré-intervient dans le projet logement du jeune.

# Pôle Ouest Vosges



## VII. LES MISSIONS DU POLE OUEST VOSGES

Le pôle Ouest Vosges (anciennement le CLLAJ) et le pôle Grand Nancy (anciennement ADHAJ) ont fusionné en 2011 permettant ainsi à l'Association d'élargir ses champs d'action en milieu rural. C'est à ce moment que l'Association s'est renommée pour devenir ADALI.

Le territoire géographique couvert par ADALI Habitat Ouest Vosges est un arrondissement situé au sud de la région Grand Est. Ce pôle est organisé autour de trois communes à caractère urbain que sont les villes de Neufchâteau, Mirecourt, Vittel/Contrexéville. Afin d'être au plus près des besoins de la population, les pôles d'activité d'ADALI Ouest Vosges (hébergement-logement, insertion, famille et santé) sont déclinés sur l'ensemble du territoire.



## Hébergement-Logement

A travers l'hébergement et le logement, l'Association cherche à répondre aux besoins des populations en situation de vulnérabilité.

Ce pôle dispose d'un certain nombre d'outils qui lui permet de s'adapter aux situations les plus variées grâce aux dispositifs suivants :

- Urgence
- Logements temporaires
- Maison relais
- Foyer Jeunes Travailleurs
- Médiation Locative
- Intermédiation locative
- ASLL

Pour chaque situation, un accompagnement socio-éducatif est mis en place pour répondre aux besoins de la personne accueillie.

L'habitat représente un important levier d'intégration pour tous et toutes. La situation face au logement des publics accueillis par ADALI est complexe et freine leur insertion sociale et/ou professionnelle.

La diversité des dispositifs permet à l'Association de s'inscrire au plus près des réalités du territoire en proposant une offre variée et adaptée aux besoins des publics.

## Urgence

ADALI accueille toute personne de plus de 18 ans sans solution de logement et dont la situation nécessite une mise à l’abri. Dès l’accueil, la réponse aux besoins primaires est assurée à travers l’hygiène, le logement et la nourriture principalement.

Sept places d’hébergement d’urgence sont gérées par l’Association depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012, réparties de la façon suivante : 2 places à Liffol le Grand et 5 places sur Neufchâteau.

Sur l’ensemble de l’année 2017, nous avons mobilisé **3 194 nuitées** pour répondre à la mise à l’abri de 63 personnes.

En fonction de chaque situation, ADALI cherche la solution d’hébergement la plus adaptée au regard des places disponibles. Au vu de la demande, l’Association a eu recours à des mises à l’abri en Logement Temporaire pour 9 femmes en rupture familiale et/ou victimes de violence conjugale. Cela représente un total de 949 nuits. La mise à l’abri à l’hôtel sur l’Ouest Vosges est devenue très rare : une nuit a été mobilisée par l’Association pour protéger une femme victime de violences.

Répartition par sexe et par âge de l’hébergement d’urgence		
63 personnes		
43 Hommes soit 68 %		20 Femmes soit 32 %
Moins de 25 ans	25 / 45 ans	Plus de 45 ans
33 %	43 %	24 %

Il est à noter que le nombre total de nuitées et de personnes prises en charge est en augmentation forte et constante depuis plusieurs années. Cette année 2017 confirme également que la durée des séjours est toujours plus longue, la moyenne étant de 50 nuitées par personne.

Il est à noter l’augmentation de l’accueil des jeunes de moins de 25 ans qui très souvent sont sans ressource et en grande difficulté sociale. Les femmes sont également plus nombreuses à solliciter l’Association, notamment dans le cas de ruptures familiales avec violences.

## Logements Temporaires

Ces logements en Allocation Logement Temporaire (ALT) permettent de loger des personnes défavorisées pour une durée de 6 mois renouvelable. Les 19 logements sont répartis de la façon suivante : le secteur de Neufchâteau et Liffol le Grand dispose de 9 logements transitoires, 7 logements sont implantés à Vittel/Contrexéville et 3 autres logements se trouvent à Mirecourt.

**46 personnes** (dont 4 enfants) ont bénéficié d'un hébergement et d'un accompagnement social global par notre structure.

Répartition par sexe		
	Femme	Homme
ALT Neufchâteau	8	8
ALT Vittel	3	5
ALT Contrex	2	1
ALT Liffol le Grand	5	4
ALT Mirecourt	3	3

Force est de constater en 2017 que les personnes accueillies en Logement Temporaire sont concernées par des parcours de plus en plus complexes et nécessitent un accompagnement soutenu et une durée de prise en charge plus longue. Face au manque de réponses sur le territoire Ouest Vosges en termes d'hébergement et d'accueil, les logements transitoires représentent une alternative pour des publics concernés par d'importantes difficultés sociales et économiques qui ne souhaitent pas aller vers d'autres territoires.

Les Logements Temporaires d'ADALI accompagnent les publics dans le développement de leur projet et ce, à différents niveaux : projet de vie, professionnel ou social évitant ainsi d'ajouter à leur parcours une mobilité forcée, élément potentiel de rupture.

L'entrée en logement temporaire est conditionnée par :

- Une autonomie minimum dans le logement et les gestes de la vie quotidienne
- Des ressources même minimales qui permettent néanmoins à la personne de subvenir à ses besoins primaires
- Un engagement de la personne dans son parcours en direction du logement classique ou éventuellement accompagné

La souplesse d'accès en logement temporaire fait de ce dispositif un outil intéressant dans l'insertion d'un public défavorisé en recherche de solution concrète d'insertion.

## Maisons relais - Pensions de famille

Ce dispositif est destiné à l'accueil de personnes à faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde, et dont la situation sociale rend impossible à échéance prévisible leur accès à un logement ordinaire.

Les Maisons Relais représentent une étape dans le parcours des usagers pour se stabiliser dans un logement autonome chaleureux, pour (ré)apprendre à habiter ou cohabiter. Les Maisons relais associent logements privés et parties communes et proposent en plus de l'hébergement un accompagnement social adapté afin de créer un environnement sécurisant et de travailler à des actions de réinsertion durable.

ADALI Ouest Vosges gère 2 maisons relais, à Neufchâteau et à VitteL.

	NEUFCHATEAU 9 places	VITTEL 8 places
<b>Taux d'occupation annuel</b>	<b>99,7 %</b>	<b>91,3 %</b>
<b>Nombre de ménages présents en 2017</b>	<b>9 (1 sortie)</b>	<b>10 (2 entrées et 3 sorties)</b>
<b>Ressources</b>	RSA : 3 AAH : 3 Emploi + RSA : 2 Pension retraite : 1	RSA : 3 AAH : 1 Pôle emploi : 3 Pension retraite : 2

### Focus sur l'accompagnement en Maison Relais



A l'arrivée du résident en Maison relais, ADALI Habitat travaille à construire avec l'usager les objectifs de son accompagnement global qui consiste souvent à rechercher des solutions aux problèmes quotidiens que le/la résident.e rencontre. La création d'une relation de confiance entre l'usager et l'équipe de professionnel.le.s de l'Association est une étape fondamentale.

L'accompagnement proposé par l'équipe aborde plusieurs thématiques : l'autonomie relative aux besoins primaires, les gestes de la vie

quotidienne, les démarches administratives, les droits, la santé, ...

Les travailleur.se.s sociaux.les en charge des Maisons Relais mettent en œuvre des temps de vie collective au travers d'activités culturelles et éducatives. Ces temps s'organisent entre les deux Maisons favorisant ainsi les rencontres entre les publics.

La vie collective s'organise également dans le cadre des Conseils de Vie Sociale organisés sur chacune des Maisons Relais.

La Maison Relais de Neufchâteau a organisé du 12 au 17 juin 2017 un séjour en Bourgogne pour cinq résident.e.s qui ont pu visiter le château de Guédelon

## Foyer Jeunes Travailleurs

Les Foyers de Jeunes Travailleurs représentent une réponse adaptée répondant à la diversité du public accueilli et permet un accès progressif à la responsabilisation et à l'autonomie.

Les deux objectifs principaux liés à l'hébergement en Résidences sociales FJT sont :

- Proposer une solution d'hébergement temporaire et transitoire
- Mettre en œuvre un programme d'accompagnement et d'insertion professionnelle des résident.e.s.

Logement	Situation	Age	Situation professionnelle	Date d'entrée	Date de sortie	Durée d'occupation sur l'année 2017
T1 BIST	Une femme seule	21 ans	Contrat d'apprentissage	01/03/2015	Toujours présente	365 jours
T1'1	Un homme seul	25 ans	Stagiaire	01/04/2017	31/07/2017	122 jours
	Un homme seul	18 ans	Sans emploi (AVSEA APJM)	19/12/2017	Toujours présent	12 jours
T1'2	Un homme seul	18 ans	Contrat d'apprentissage	29/09/2016	29/10/2017	302 jours
T3-2	Un couple	19 ans 21 ans	Contrat d'apprentissage	01/03/2016	10/10/2017	283 jours
T1 BIS H	Un homme seul	19 ans	Contrat Pro	01/11/2016	16/06/2017	167 jours
	Un homme Seul	19 ans	Garantie jeune	18/07/2017	25/07/2017	7 jours
	Un homme Seul	19 ans	CDD/intérim	01/11/2017	Toujours présent	61 jours
T1 B	Un femme seule	22 ans	Sans emploi	01/03/2016	17/11/2017	321 jours
T3-1	Un homme seul	20 ans	Contrat Pro	28/09/2015	31/08/2017	243 jours

La résidence La Fontaine propose une offre de logements en milieu rural et voit son **taux d'occupation de 2017 à plus de 74 %**. Des améliorations visant à augmenter la fréquentation de la résidence sont envisagées en 2018 :travaux d'embellissement de la résidence et démarche partenariale à intensifier sur le territoire avec les acteurs du développement économique.

## Médiation et Intermédiation Locative

La **médiation locative** est un dispositif qui propose une sous location à des ménages identifiés relevant du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD). ADALI propose 4 logements en médiation locative, situés sur la commune de Vittel.

L'accompagnement et la réactivité en cas de difficultés (difficulté dans les démarches administratives, problèmes de comportement, petites réparations dans les logements, etc.) permettent d'accompagner les ménages dans la stabilisation de leur parcours locatif.

**4 ménages** ont bénéficié d'un logement en médiation locative au cours de l'année 2016.

L'intermédiation locative permet à des publics ayant eu un parcours locatif difficile ou inexistant d'accéder à un logement dans le parc privé ou public avec des loyers adaptés aux ressources, sous la forme d'une sous-location à bail glissant. ADALI sous-loue temporairement le logement au sous-locataire qui s'engage formellement à en devenir locataire en titre lorsque sa situation le permettra ou à le libérer lorsqu'il sera mis fin au présent contrat de sous-location.

Les objectifs sont les suivants :

- faciliter l'accès à un logement adapté à la situation financière, géographique, sociale des personnes en difficulté,
- permettre à la personne, grâce à un travail renforcé d'accompagnement, d'investir le logement et de s'y maintenir. Mettre en place d'un accompagnement personnalisé visant l'emménagement et l'entretien du logement, mais aussi de l'immeuble et des règles de collectivités qu'il impose,
- travailler avec la personne sur la maîtrise de l'ensemble des démarches administratives que la location d'un logement induit, ainsi que le calcul prévisionnel et la gestion d'un budget.

Ce dispositif, financé par l'Etat a été mis en œuvre par l'Association ADALI Pôle Ouest Vosges et au 1<sup>er</sup> novembre, un ménage a bénéficié d'un contrat de sous location.

## ASLL

Financé par le Conseil Départemental des Vosges, l'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) a pour objectif de permettre à un ménage d'accéder ou de se maintenir dans un logement décent, d'être autonome ou d'aller vers une plus grande autonomie dans sa vie quotidienne. Le public visé est celui défini par le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALHPD).

A travers un travail sur la situation locative, l'ASLL consiste en une prise en charge globale du ménage facilitant ainsi sa stabilisation sociale et économique.

L'ASLL s'est mis en place sur les territoires d'intervention de la Maison de la Solidarité et de la Vie Sociale (MSVS) de NEUFCHATEAU.

Les suivis ont été réalisés prioritairement au domicile des bénéficiaires impliquant une grande mobilité pour l'équipe.

Les différents suivis ont été menés en partenariat avec les acteurs de l'insertion sociale afin de faciliter les relais et d'assurer la continuité des parcours. La démarche de l'Association quant à ce dispositif s'inscrit directement dans les prérogatives de la Charte régissant l'accompagnement social lié au logement :

- la mise en confiance du public,
- la disponibilité,
- le travail en réseau.

En 2017, la conseillère a réalisé 147 mois mesures<sup>1</sup> pour l'accompagnement de **31 ménages**.

---

<sup>1</sup> Les mois mesures correspondent au cumul des mois d'accompagnement réalisés sur l'année par la conseillère logement d'ADALI.

## Insertion

Dans le cadre de la loi de lutte contre les exclusions, l'Association s'engage à permettre aux adultes accueillis de s'exprimer, de favoriser le dialogue, de reprendre confiance en eux, d'être aidés au niveau de leurs besoins vitaux et d'être soutenus dans leur recherche d'autonomie.

C'est dans ce cadre que s'inscrivent le service accueil écoute, les ateliers d'insertion Triaction et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA (réfèrent social)



## Accueil Ecoute

Les accueils de jour de l'Ouest Vosges œuvrent dans le champ de l'Accueil-Hébergement-Insertion et ont pour objectif de freiner la désaffiliation sociale des personnes vulnérables. Le dispositif assure une réponse qui permet de subvenir aux besoins vitaux de chacun.e, favorise l'expression et encourage la restauration de l'image de soi des accueillis. Les fondements de ce service reposent sur l'accueil inconditionnel.

**Le Point Accueil Ecoute Jeunes** accueille tout jeune âgé de 13 à 25 ans en rupture scolaire, familiale, et ayant besoin d'une écoute et d'un soutien moral. Ce lieu anonyme permet la mise en confiance et oriente les jeunes vers les structures compétentes en fonction des problématiques repérées.

Sur l'année 2017, l'Association a accueilli **57 jeunes de moins de 25 ans** sur le Point Accueil Ecoute Jeunes représentant 344 passages. Le public accueilli est souvent dans l'attente d'un logement, sans projet professionnel et faiblement qualifié.

La plupart des jeunes accueillis sont sans ressources et sont concernés par des ruptures familiales. Quand cette rupture n'est pas avérée, l'Association œuvre à restaurer le lien du jeune avec sa famille. Ce service a pour mission de soutenir les jeunes dans leur insertion socio-professionnelle grâce à un accompagnement social global adapté.

**Les Points Accueil Ecoute ou Accueil De Jour** garantissent aux adultes accueillis de façon inconditionnelle l'accès aux besoins vitaux, le respect de leur parole et de leur expression, l'accès à un espace de partage et d'échange non jugeant, un soutien dans leurs démarches d'émancipation et de mise à l'abri. L'accès à l'ouverture des droits et aux dispositifs de droit commun est une priorité. L'accompagnement social global est adapté à chaque situation.

Le premier accueil se fait dans un premier temps en collectif. La personne peut bénéficier d'un accompagnement individuel sous réserve qu'elle ne soit pas suivie par ailleurs (suivi MSVS, SAVS, CCAS, accompagnement RSA), ou en complémentarité du suivi engagé.

Les temps d'accueil écoute sont également ponctués par des temps d'activité collective, moteur d'une dynamique intégratrice et qui permettent d'aborder de nombreux thèmes avec les usagers : la citoyenneté, la tolérance, la parentalité, la jeunesse, les actualités, les addictions, la santé, etc.

Sur l'année 2017, notre association a accueilli **172 personnes de plus de 25 ans** dont 101 hommes et 71 femmes représentant **2 775 passages**.

Le public accueilli est majoritairement composé de bénéficiaires des minimas sociaux ou ne bénéficiant pas de ressources. Ces personnes fragilisées présentent souvent un cumul de difficultés qu'elles soient d'ordre financières, familiales, de logement, de santé et d'emploi. Les usagers accueillis sont très souvent concernés par des problématiques de santé, de mal-être, de conduites addictives.

L'espace offert à ces personnes est un lieu de socialisation et également un lieu où nous travaillons ensemble leur autonomie.

Un travail étroit est mené avec les Centres Médico Psychologique du secteur, le Service d'addictologie de l'hôpital et le CSAPA.

## Triaction

ADALI cherche à proposer un accompagnement diversifié, construit à travers un accompagnement à la fois individuel et collectif. Les temps collectifs représentent des espaces essentiels de valorisation du lien social et d'acquisitions de compétences psychosociales pour les usagers. L'association a mis en place 3 ateliers d'insertion sociale et professionnelle financés par le Conseil Départemental des Vosges. Ces ateliers d'insertion nommés « TRIACTION » sont construits autour de 3 thèmes :

- On s'port bien : activité physique adaptée, pour favoriser l'estime de soi, connaître le potentiel physique de son corps, accepter l'effort pour les bienfaits qu'il procure
- Se sentir mieux chez soi : le bricolage à des fins d'appropriation de son logement, de remise en état à moindre coût, d'apprentissage de gestes technico-professionnels,
- Qu'est ce qu'on mange aujourd'hui : la cuisine comme vecteur de socialisation, de nutrition et de budget maîtrisé.

Les ateliers sont prioritairement réservés à des personnes bénéficiaires du RSA. **37 personnes ont fréquenté les ateliers en 2017**, la capacité d'accueil de chaque action étant de 10 places. L'âge des bénéficiaires se situe majoritairement entre 30 et 59 ans, 78 % sont des femmes.

En plus de l'animation des ateliers, les travailleur.se.s sociaux.les se sont vu confier la mission de Référent.e social pour chaque situation. En plus de l'accompagnement global proposé sur l'atelier, le rôle du Référent.e social.e qui consiste à la tenue du cadre réglementaire (droits et devoirs) inhérent au statut de bénéficiaire du RSA.

Dans la mise en œuvre des ateliers, ADALI a fait le choix d'un encadrement en binôme (travailleur social et référent technique).

### Focus sur les ateliers bricolage du pôle Ouest Vosges



Depuis 2014, le pôle Ouest Vosges anime des ateliers bricolage à destination des usagers de l'Association tous les vendredis matins. Ces ateliers sont co-animés par l'agent technique de maintenance et une intervenante sociale. L'objectif de ces ateliers est double :

- Permettre aux usagers de mieux vivre dans leur logement et faciliter son appropriation grâce à des travaux de petit bricolage autour de l'habitat : poncer, rénover, peindre, etc.
- Valoriser les compétences des usagers.

Ces ateliers constituent également l'occasion de créer du lien social entre les usagers et de travailler avec eux la gestion du collectif autour du *faire ensemble*.

Entre six et dix personnes participent régulièrement à ces ateliers.

## Référent.e Social.e

Le/la référent.e représente un interlocuteur identifié par l'utilisateur dans l'accompagnement de son parcours d'insertion. Il s'agit d'une personne ressource qui a pour mission de faciliter l'accomplissement de démarches dites complexes en soutenant, questionnant ou orientant la trajectoire de l'utilisateur dans le but de garantir sa stabilisation et faciliter son employabilité. Le/la référent.e RSA accueille les allocataires du RSA sur orientation de la plateforme de la MSVS de Neufchâteau en vue de l'élaboration et de la signature d'un CER Contrat d'Engagement Réciproque garant du parcours d'insertion sociale ou professionnelle du bénéficiaire du RSA.

Les bénéficiaires résident principalement en milieu rural aux environs de Neufchâteau. Ils sont accueillis dans le cadre de rendez-vous réguliers au sein des bureaux de l'Association.

**En 2017, 62 personnes ont été accueillies en référence RSA :**

- 58 % des accueillis sont des femmes,
- 75 % est âgée de plus de 40 ans,
- 70 % est célibataire,
- Les accueillis sont accompagnés en moyenne pendant 2 ans.

Le public accompagné est concerné par de nombreuses difficultés qui nécessitent la prise en compte de l'ensemble de ses conditions d'existence.

Les problématiques rencontrées par les accueillis sont les suivantes :

- l'emploi,
- le logement,
- la santé,
- l'isolement et mobilité,
- la parentalité,
- le décrochage dans les démarches administratives.

## Famille

Le service famille comprend un espace rencontre parents/enfants, un service de médiation familiale et l'action *récré des parents*.

### Espace Rencontre Parents/Enfants

A l'occasion de crises ou de ruptures familiales graves, les espaces de rencontre ont pour fonction d'aider au maintien ou au rétablissement des liens entre enfants et parents.

En 2017, le service a accueilli :

- **2 familles pour des « passages de bras »** : une situation a pris fin en janvier 2017 sur décision du service, après plusieurs années de passage de bras dans nos murs. La deuxième situation a fait l'objet de 2 passages de bras à la demande des parents.
- **14 familles pour des temps en Espace Rencontre** : représentent 25 enfants dont les âges s'échelonnent de 2 à 16 ans. Parmi les 14 familles accueillies en espace rencontre, 7 sont constituées de fratrie. 5 situations ont abouti à un droit de visite classique chez le parent grâce à l'apaisement de la tension familiale et de la reprise de liens dans notre service. 2 situations ont vu la fin des visites en espace rencontre avec la saisie du Juge aux affaires familiales par le parent hébergeant pour faire évoluer son droit de visite. 7 parents continuent de venir rencontrer leur enfant dans l'espace rencontre de l'association.

De manière générale, le temps imparti au parent visiteur est de 2 heures par quinzaine. Il arrive de moduler ce temps en accord avec les deux parents, soit en diminuant le temps de rencontre si l'enfant est très jeune, soit en proposant un temps de visite progressif si les liens avaient été rompus.

### Médiation Familiale

« La Médiation Familiale est un processus de construction ou de reconstruction du lien familial axé sur l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées par des situations de rupture ou de séparation, dans lequel un tiers impartial, indépendant et qualifié et sans pouvoir de décision : le Médiateur Familial favorise, à travers l'organisation d'entretiens confidentiels, leur communication, la gestion de leurs conflits dans le domaine familial entendu dans sa diversité et dans son évolution » - Définition de la Médiation Familiale par le Conseil Consultatif National de la Médiation Familiale.

Les champs de la Médiation Familiale sont multiples. Son but est d'accompagner toute situation de conflit dans laquelle le lien familial est fragilisé :

- les séparations (divorce, rupture de concubinage...),
- les conflits familiaux autour du maintien des liens entre grands-parents et petits-enfants,
- les conflits familiaux entre les jeunes adultes et leurs parents,
- d'autres situations, telles que les successions conflictuelles, les médiations concernant une personne dépendante, âgée ou handicapée, etc.

Les entretiens de médiation familiale nécessitent l'adhésion volontaire de chaque participant.e. La médiation familiale peut se mettre en place de manière spontanée ou à la demande des personnes.

Il peut s'agir d'un outil à disposition du Juge aux Affaires Familiales : on parle alors de médiation ordonnée.

Le service de médiation familiale de notre association se déplace sur le territoire de l'Ouest Vosgien afin de proposer aux personnes demandeuses d'entretiens de médiation familiale, des interventions à proximité de leurs lieux de résidence. Aussi, nous recevons des personnes dans nos propres locaux à Neufchâteau et Vittel, mais également dans le bâtiment communal de Mirecourt (Maison des Pampres), à la maison intercommunale de Lamarche, dans les locaux intercommunaux de Darney, et également à Bains les Bains.

**En 2017, le service de Médiation a réalisé 107 rendez vous d'information, et totalise 26 processus (terminés ou en cours au 31/12).**

Pour la première fois en 2017, le tout jeune Réseau Parentalité du secteur de Neufchâteau a porté une action partagée au cours des semaines de la parentalité, à savoir un Forum Parentalité où se sont retrouvés les différents acteurs de la parentalité. Ce fut l'occasion de faire connaître la médiation familiale ainsi que les visites en espace rencontre aux familles.

### Action Récré des parents

2017 a vu la reconduction pour la deuxième année consécutive de la *Récré des Parents*. Cette action est ciblée sur un collège de notre territoire d'action.

L'objectif est de proposer aux parents un soutien dans leur fonction parentale à travers :

- la mise à disposition d'un endroit pour échanger sur les expériences et/ou les difficultés en matière de parentalité,
- une écoute et une aide de professionnel.le.s et également de l'information sur les dispositifs existants sur le secteur.

Le point d'orgue de la *Récré des Parents* 2017 a eu lieu le 18 mai, date à laquelle nous avons invité les parents à venir participer à un atelier animé par une psychologue. Grâce à différentes images et représentations mettant en scène des adolescents, les parents ont pu s'exprimer sur la période difficile que peut représenter l'adolescence. Cette soirée a été riche en témoignages et partages.

## Santé

### Appartement de Coordination Thérapeutique

Depuis 2012, l'Association ADALI propose un accompagnement en Appartement de Coordination Thérapeutique (ACT). Le décret n° 2002-1227 du 3 octobre 2002 définit les ACT comme suit : « les appartements de coordination thérapeutique (...) fonctionnent sans interruption et hébergent à titre temporaire des personnes en situation de fragilité psychologique et sociale et nécessitant des soins et un suivi médical, de manière à assurer le suivi et la coordination des soins, à garantir l'observance des traitements et à permettre un accompagnement psychologique et une aide à l'insertion. » Il fixe également la nécessité d'avoir recours à une équipe pluridisciplinaire comprenant « au moins un médecin ». L'article 4 fixe le montant plafond du forfait journalier pour les ACT.

L'appartement de coordination thérapeutique est un service médico-social, comme le stipule l'article L 312-1 du code de l'action sociale et des familles. Par conséquent, la loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale s'applique aux ACT.

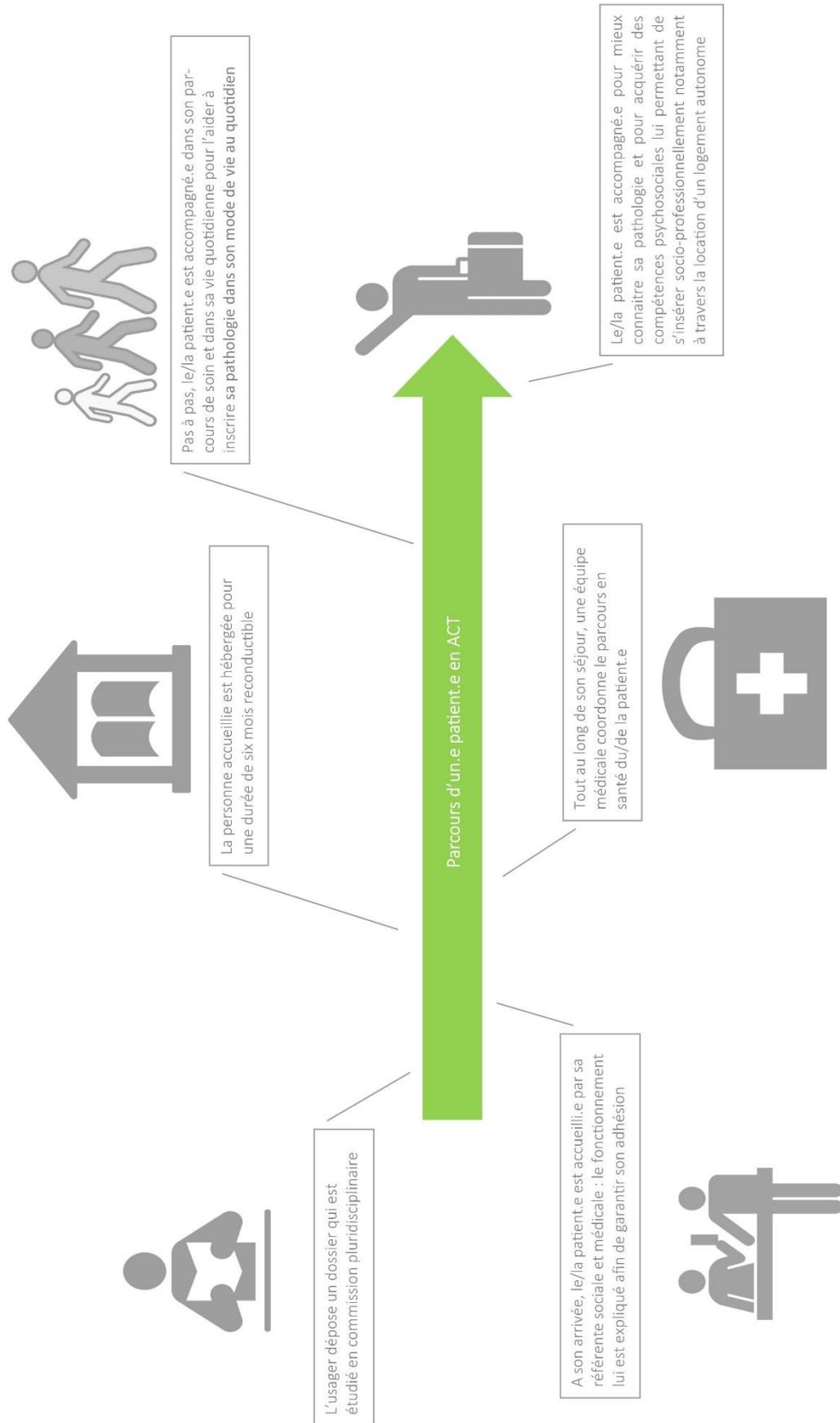
La mission des Appartements de Coordination Thérapeutique est de permettre à des personnes en situation de fragilité psychologique et sociale, et atteintes de pathologies chroniques, de bénéficier d'un accompagnement médico-psycho-social personnalisé dans le cadre d'un hébergement, permettant d'assurer la coordination des soins, d'améliorer la situation sociale et de développer l'autonomie.

Les ACT de l'association ont connu cette année 2017 une augmentation du nombre de places d'accueils passant de trois à six. Cet ajustement a répondu à la demande forte de prise en charge sur ce dispositif médico-psycho-social. En fin d'année 2017 le service a engagé un travail autour de l'évaluation interne qui devra se finaliser en 2018.

Le service des ACT est composé d'une médecin coordinateur garante de la coordination du parcours de santé des patient.e.s. L'infirmière coordonne quant à elle le parcours de soins des patient.e.s. L'accompagnement social veille à stabiliser la situation sociale des patient.e.s à travers un accompagnement sur les démarches administratives et relevant du quotidien. L'accompagnement des intervenant.e.s social.e.s s'opère à travers une démarche à la fois individuelle et collective.

En 2017, trois nouvelles personnes ont intégré le dispositif.

Ci-dessous, le parcours d'un.e patient.e au sein des ACT :



# Pôle Vosges Centrales



## VIII. LES MISSIONS DU POLE VOSGES CENTRALES

Le pôle Vosges Centrales (Association Accueil Ecoute Epinal) et l'Association ADALI Habitat ont fusionné en 2013 pour élargir son rayonnement sur les Vosges.

En 2014, l'Association s'est vu confier par le Conseil départemental la charge du service d'Accueil des Mineurs Non Accompagnés ce qui a permis à l'Association d'élargir ses missions au domaine de l'enfance.

Ce pôle compte trois services, un service d'Accueil Ecoute et ateliers d'insertion, un service Logement hébergement (Loj'toit) et un service Enfance (MNA).



## Accueil Ecoute et ateliers d'insertion

L'accueil de jour d'Epinal œuvre dans le champ de l'Accueil-Hébergement-Insertion et permet ainsi de freiner la désaffiliation sociale des personnes ayant des fragilités. Il assure une réponse qui permet de subvenir aux besoins vitaux de chacun.e, favorisant l'expression et encourageant la restauration de l'image de soi. Les fondements de ce service reposent sur l'accueil inconditionnel.

### Le public accueilli sur l'année 2017

Plusieurs profils se côtoient au sein de l'accueil de jour : bien que tous les usagers soient concernés par une problématique de vulnérabilité (sociale, économique, affective, de santé), les accueillis n'ont pas les mêmes besoins et de fait, ne bénéficient pas des mêmes prestations : certains sont en recherche de lien social, adeptes des temps de convivialité (repas, activités collectives) et d'autres, cumulant de nombreuses difficultés, bénéficient d'un accompagnement plus étroit.

En 2017, la file active représente **417 personnes** différentes : **309 hommes** (74 %) et **108 femmes** (26 %), pour un total de **8 565 passages**. La tranche d'âge la plus représentée est celle des 25/45 ans. Nous avons pu constater cette année une augmentation du nombre de femmes et de jeunes (- de 30 ans) sur le dispositif ce qui alerte sur l'évolution des publics touchés par la précarité. La majeure partie des personnes inscrites bénéficient du RSA ou de l'AAH. Les prestations proposées s'articulent autour d'une approche à la fois individuelle et collective.

### Prestations et activités

Le dispositif propose un certain nombre de prestations visant à garantir l'accès aux besoins élémentaires. Ces prestations s'inscrivent souvent dans une approche plus globale : l'accès à l'alimentation permet de mettre en place des moments d'échange et de convivialité autour de la confection d'un repas. Il s'agit pour le service d'inscrire ses missions dans une démarche de projet visant à l'acquisition de compétences psychosociales pour les usagers en vue de la stabilisation de son parcours.

**Accès à l'alimentation** : ce service fonctionne quasi exclusivement grâce au partenariat avec la Banque Alimentaire. Une fois par semaine, les professionnel.le.s d'Accueil Ecoute réceptionnent des denrées alimentaires qui permettent la confection des repas sur le site (petits déjeuners quotidiens et deux repas collectifs par semaine). En 2017, ce sont **1 049 repas** qui ont été distribués et **4 774 petits déjeuners**.

**Accès à l'hygiène et entretien du linge** : **587 recours** aux services d'hygiène en 2017.

**Accompagnement social et soutien administratif** : **260 entretiens individuels** ont été réalisés sur l'année. Ils comprennent : les « entretiens de 1<sup>er</sup> accueil » qui concernent en principe chaque nouveau venu lors de son premier passage, les entretiens d'accompagnement social, qui sont réalisés sur demande de la personne et qui visent à élaborer un projet : recherche de logement, ouverture de droits, parcours vers le soin, aide à la gestion du budget, constitution de dossiers CMU, Aide Complémentaire Santé, etc. Il s'agit alors de proposer un accompagnement global adapté à ces bénéficiaires en leur permettant de s'inscrire dans une vie sociale, de retrouver un rythme de vie, de réaliser les démarches essentielles pour assurer la pérennité de leurs droits.

**Activités éducatives et collectives** : parallèlement à ces prestations individuelles, deux activités collectives sont organisées par semaine ; elles sont animées par l'équipe d'intervenant.e.s social.e.s ou par des intervenant.e.s extérieur.e.s (ANPAA, CAARUD, CMP, ASGV, etc.). Elles concernent des thèmes variés comme le sport ou la santé. De plus, l'année à Accueil Ecoute est également rythmée par les fêtes, souvent de saison. Ainsi des goûters festifs sont régulièrement confectionnés permettant de garantir les liens sociaux des accueillis et de développer les compétences psychosociales du public.

De plus, tout au long de l'année, des ateliers débat et création sont élaborés pour notre journée du « Bien Vivre Ensemble » dont l'objectif est la promotion de la participation et de la citoyenneté.

#### **La santé des usagers : une nouvelle priorité ?**

*La santé est rarement une priorité pour les personnes marginalisées, habituées à vivre au jour le jour et particulièrement sur l'instant, elles ne se préoccupent de leur santé que lorsqu'elle cause des dommages, et souvent dans l'urgence. L'accompagnement à la santé et à l'accès aux droits est devenu un axe essentiel du travail des intervenant.e.s sociaux.ales qui consacrent de plus en plus de temps à l'accompagnement en santé des usagers et à l'animation d'ateliers à visée préventive, et ce malgré la difficulté à mobiliser les publics sur cet axe. Les actions santé portées par Accueil Ecoute prennent diverses formes : veille sanitaire et sociale aux personnes les plus démunies et en situation d'urgence, actions collectives et travail partenarial (CAARUD, CSAPA, CHS RAVENEL, CMP, Assistantes Sociales du Centre Hospitalier Emile DURKHEIM, AIDES, CCAS ou MSVS, ANPAA 88). Le déploiement de ces prestations est essentiel au vu de l'augmentation des problématiques sanitaires rencontrées sur le service.*

**Référent social RSA** : cette action découle du projet « Ateliers visant à favoriser l'insertion des bénéficiaires du RSA marginalisés et/ou isolés » auquel Accueil Ecoute répond pour le Conseil Départemental depuis plusieurs années. Il s'agit de donner les moyens à des personnes en situation de grande vulnérabilité et bénéficiaires du RSA, de réenclencher un processus d'insertion sociale voire de les accompagner vers l'employabilité. Une démarche plus formalisée s'est développée puisque désormais nous pouvons directement contractualiser les objectifs de l'accompagnement avec les personnes ciblées par la rédaction et la signature d'un Contrat d'Engagement Réciproque, outil du Conseil Départemental permettant de mieux évaluer les avancées du projet.

#### **Réflexivité professionnelle**

L'équipe du dispositif travaille dans le cadre de groupe de réflexion à la redéfinition de ses missions notamment au vu de la grande fragilité du public accueilli. Pour les professionnel.le.s, il s'agit de maintenir une distance par rapport à leurs pratiques et également d'interroger le sens de l'accueil proposée et des prestations mises en place afin de toujours inscrire les missions du service dans une démarche globale visant la stabilisation des parcours des usagers accueillis en restant alerte sur ce que peut sous-tendre la dimension inconditionnelle de l'accueil.

### *Focus sur la Journée du BIEN VIVRE ENSEMBLE*



Cette action phare pour le service a trouvé son point culminant le 5 octobre 2017 à l'Espace-cours mis à notre disposition par la ville d'Epinal. L'objectif de cette journée est de travailler avec les usagers de l'Association sur la notion de Bien vivre ensemble à travers un travail sur la question de la différence. **78 personnes ont participé à cette manifestation.** Les acteurs de l'insertion sur le territoire

d'Epinal ont répondu présents et ont été moteurs pour inviter leurs publics et leurs propres partenaires à participer.

Nous avons reçu un soutien important de la troupe Graine d'Humour dans l'animation de cette journée. Des tables rondes ont été menées, dont les supports cette année étaient composés de photo langage sur des scènes de la vie quotidienne à Accueil Ecoute. Ces photos avaient pour thème « sortir ou non du cadre » et facilitaient l'expression de chacun.e à ce sujet. Plusieurs saynètes sur le thème du cadre ont été proposées et ont ponctué les tables rondes de l'après-midi.

Les partenaires extérieurs se sont montrés très intéressés et nous avons pu, dans la continuité des rencontres du jour, organiser des visites de nos services et amorcer des partenariats intéressants.

## Loj'toit

L'objectif général de ce dispositif est de faciliter la mobilité professionnelle des jeunes lorrains en sécurisant leur parcours professionnel ou de formation professionnelle et en leur proposant une solution de logement voire d'hébergement adaptée à leur situation individuelle, à leur besoin exprimé tout en construisant un diagnostic partagé avec le jeune pour qu'il apprécie au mieux les possibilités qui lui sont offertes en fonction de sa situation (parc privé, parc public, Résidence Sociale Habitat Jeune, etc.).

Il s'agit de faciliter l'accès au logement des jeunes par la mise en réseau des acteurs de l'hébergement et du logement et les partenaires de l'emploi, de la formation et de l'insertion.

Le public, âgé de 16 à 30 ans, est en situation professionnelle, en formation professionnelle (apprentissage, formation en alternance, formation continue, enseignement technique et professionnel) ou en insertion (demandeurs d'emploi indemnisés, minimas sociaux, Garantie Jeunes), en situation de décohabitation, ou étudiant.

**Accompagnements individuels : 33 jeunes** ont été reçus en entretien individuel que ce soit sur les temps prévus par les permanences ou en dehors de ces temps afin de s'adapter aux horaires de disponibilité des jeunes en situation de formation professionnelle, de stage ou d'emploi.

**Accompagnement collectif : 188 jeunes** ont participé aux ateliers collectifs d'information à la recherche de logement, sur le budget et les dispositifs d'accès au logement. Les interventions collectives ont eu lieu principalement à Epinal mais aussi à Mirecourt. Nous avons développé un partenariat important qui nous offre la possibilité de réaliser des permanences tous les mardis après-midi autour de rendez-vous individuels ou d'actions collectives notamment en garantie jeunes.

Au total, **221 jeunes** ont été en contact avec la plate-forme Logement 88.

L'accompagnement réalisé diffère en fonction des situations et de l'autonomie de la personne. Il peut aller du simple renseignement téléphonique à des rendez-vous suivis et réguliers permettant l'accompagnement tout au long du projet de relogement de la personne (de la recherche de logement à l'installation dans le logement incluant si nécessaire les visites, le contact avec le propriétaire, la présence lors de la signature du bail de location et la constitution des dossiers d'aide au logement). Lorsque la situation ne permet pas une installation en logement, il s'agit d'orienter la personne vers les dispositifs les plus adaptés ou de différer l'installation en logement autonome.

## Mineurs Non Accompagnés

### Rappel des objectifs

La loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant a rappelé la notion de « mineur privé temporairement ou définitivement de la protection de sa famille » au sein de l'article L.221-2-2 du code de l'action sociale et des familles (CASF). Les articles L112-3 et L221-2-2 du CASF précisent que s'agissant de jeunes « privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille », ils entrent dans le droit commun de la protection de l'enfance et relèvent donc à ce titre de la compétence des départements. Cette notion était déjà introduite dans la loi du 5 mars 2007 qui elle-même s'inspirait déjà du concept développé dans l'article 20-1 de la convention internationale des droits de l'enfant : « Tout enfant qui est temporairement ou définitivement privé de son milieu familial, ou qui dans son propre intérêt ne peut être laissé dans ce milieu, a droit à une protection et une aide spéciales de l'Etat. ». La loi n°2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfance apporte des modifications à la circulaire du 31 mai 2013 qui organise un dispositif national de mise à l'abri, d'évaluation et d'orientation pour la prise en charge des Mineurs Isolés Étrangers (dénommés alors MIE)<sup>2</sup>.

L'Association ADALI Habitat prend donc en charge des jeunes mineurs étrangers arrivés sur le territoire sans responsable légal. Les mineurs arrivant sur le Département en « arrivée directe » sont placés provisoirement à l'hôtel par le Conseil Départemental. ADALI accompagne ces jeunes. Pour ceux dont une orientation est proposée au sein du département des Vosges, les démarches de scolarité et de santé sont rapidement initiées. Pour les autres, un accompagnement individuel et collectif est mis en place. Des entretiens individuels permettent de co-élaborer des projets avec les jeunes et de prendre en charge les questions de santé ou toute difficulté rencontrée qui ne peut s'explicitier en collectif.

### Le public accueilli

En 2017, le nombre moyen mensuel de jeunes accompagnés sur le service Hébergement était de **76 jeunes**.

Au 31 décembre 2017, le service comptait 78 jeunes. Sur ces 78 jeunes, 18 étaient du Mali, 16 de Guinée et 22 de la Côte d'Ivoire. En 2015 et 2016, le Mali était déjà la nationalité la plus représentée de notre public.

Les jeunes accueillis sont majoritairement des hommes. Aujourd'hui, sur 78 jeunes fréquentant le service, 3 sont des femmes.

Au 31 décembre 2017, 28 jeunes avaient atteint la majorité (18 ans et plus).

#### Nombre d'entrées pour l'année 2017

	2016	2017
Entrées HOTELS	38	47
Entrées HEBERGEMENT	17	49

*Chiffres ADALI Habitat au 31/12/2017 exprimés en nombre de jeunes*

<sup>2</sup> Ministère de la justice. *L'actualité législative et réglementaire du dispositif de protection des mineurs non accompagnés* [http://www.justice.gouv.fr/art\\_pix/FAQ\\_mineurs\\_isoles.PDF](http://www.justice.gouv.fr/art_pix/FAQ_mineurs_isoles.PDF) [consulté le 16/05/2018]

Sorties par motifs pour l'année 2017

	Autre	APJM non respectée	Insertion	TOTAL
Année 2017	16	1	14	31

*Chiffres ADALI Habitat au 31/12/2017*

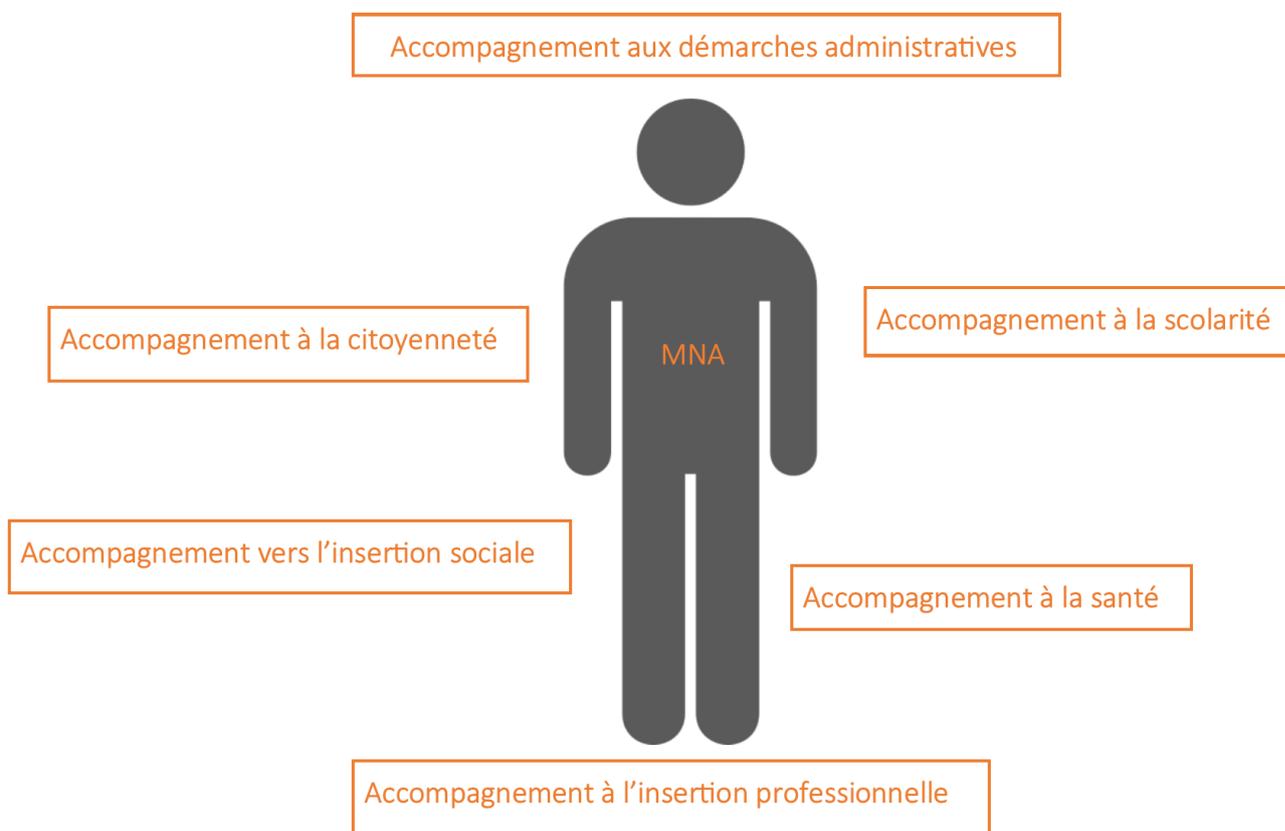
Les sorties « autre » sont largement représentées par les départs des jeunes majeurs vers le site de Monthureux-sur-Saône durant l'été 2017. Suite à la loi de 2016 sur la protection de l'enfance, le Conseil Départemental a redéfini les missions du service en l'invitant à ne se centrer que sur l'accompagnement des mineurs. Les jeunes majeurs sont donc désormais accompagnés vers d'autres dispositifs.

Un jeune n'ayant pas respecté son contrat jeune majeur est sorti sans solution immédiate. Il bénéficie aujourd'hui d'un contrat CDI en restauration rapide, de son titre de séjour et d'un logement autonome.

Les 14 jeunes en « insertion » sont en cours de formation professionnelle, ou ont engagé des projets en dehors du département (intérim, CDI, ...).

L'accompagnement global proposé aux MNA

Dans le cadre d'un accompagnement global, l'équipe inscrit chaque jeune dans un processus de responsabilisation et d'autonomisation. Les jeunes pris en charge par le service bénéficient des prestations suivantes :



**Accompagnement aux démarches administratives :** accompagnement régulier aux ambassades à Paris mais également auprès de l'ensemble des services, souvent spécifiques à chaque pays, leur permettant l'obtention des documents nécessaires à la constitution de leur dossier administratif. Un travail avec la Préfecture en lien avec le Conseil Départemental complète ces formalités.

**Accompagnement vers la scolarité :** grâce au partenariat que nous avons pu mettre en place avec l'Education Nationale, la plupart des jeunes sont scolarisés dans les établissements du département en filières professionnelles.

**Travail sur l'insertion professionnelle :** nous accompagnons les jeunes dans leur recherche de stage, dans la contractualisation de leur contrat d'apprentissage auprès des entreprises mais également auprès des services de l'Etat concernés.

13 jeunes ont désigné des contrats de travail. Ils se répartissent comme suit :

Contrats en alternance	CDI	INTERIM	TOTAL
11	1	2	14

*Chiffres ADALI Habitat au 31/12/2017*

Les secteurs d'activités sont variés : ils ciblent l'industrie, la petite enfance ou la restauration.

**Accompagnement vers l'insertion sociale :** les jeunes sont accompagnés vers les lieux privilégiés de la ville comme les lieux de vie sociale et de culture. Ils bénéficient également d'une inscription à une activité physique ou culturelle. Des partenariats permettent également de mettre en œuvre des actions spécifiques au cours de l'année.

**Accompagnement à la citoyenneté :** l'ensemble des actions permet de travailler avec chaque jeune sur le bien vivre ensemble, la culture et les symboles français, les droits et les devoirs, les us et coutumes, etc.

**Accompagnement à la santé :** des bilans sont réalisés dès l'arrivée dans le service qui concernent notamment le dépistage de la tuberculose (avec le CLAT) et un bilan complet (avec la Médecine Préventive). Un accompagnement spécifique, en lien avec les spécialistes, est également mis en place pour chaque mineur porteur d'une pathologie, nécessitant un suivi et une prise en charge adaptée.

Les pathologies liées aux traumatismes de l'exil sont également accompagnées en lien avec les partenaires concernés.

Accompagnements médecins traitants	Accompagnements spécialistes	Suivis pathologies au long cours	Hospitalisations de jour	Interventions chirurgicales	TOTAL
76	221	18	5	7	327

*Chiffres ADALI Habitat au 31/12/2017*

## Partenariat

C'est un élément incontournable de notre travail. Chaque année, nous le développons afin d'offrir aux jeunes une diversité dans les accompagnements proposés.

Il concerne à la fois le logement avec les bailleurs sociaux, la CAF, la scolarité avec l'ensemble des établissements locaux et régionaux, la santé avec les médecins de ville ou spécialistes et enfin, les loisirs avec les différentes associations qui gravitent sur Epinal. En 2017, nous avons essentiellement développé les partenariats vers l'insertion notamment en raison des nouvelles orientations départementales.

### *Focus sur le conseil des jeunes*



Prémisse d'un futur Conseil de la Vie Sociale préconisé par la Loi de 2002-2, ce Conseil des Jeunes vise à recueillir la parole des usagers sur le fonctionnement du service. Formalisé en 2017 dans le service, il se réunit tous les trois mois environ et offre aux jeunes un temps de véritable expression.

Ces temps sont animés et accompagnés par les intervenant.e.s sociaux.les de l'Association

et peuvent être ouverts à des intervenant.e.s extérieur.e.s.

Les jeunes ont, cette année, dévoilé leurs inquiétudes quant à leur sortie après la majorité. Les différents échanges ont permis de construire des outils et ateliers afin de trouver des « solutions vers l'insertion ». Le Conseil départemental a également été convié pour échanger avec les jeunes sur l'organisation de la sortie du dispositif.

Il s'agit d'un outil incontournable, facilitateur de l'expression collective et occasion de créer / renforcer une relation privilégiée avec les jeunes.

Environ **25 jeunes** participaient régulièrement au Conseil en 2017.

## IX. LES FONCTIONS SUPPORT

L'Association fonctionne grâce à deux services support : le service administratif et financier et le service technique et maintenance.

### Service Administratif et financier

#### Chiffres clés du service

- Entre 51 et 57 bulletins de paies par mois
- Déclarations des cotisations de façon dématérialisée (DSN Phase 3)
- 33 301 lignes en comptabilité, saisies dans le logiciel ou exportées de Bredea et du logiciel de Paie
- 480 comptes comtables
- 107 codes analytiques utilisées selon les projets
- 4 suivis de gestion
- 4 comptes bancaires courants
- 74 sites gérés en terme de loyers, de contrats fluides et assurances, dont 26 nouveaux sites sur l'année 2017
- 44 contrats de mises à disposition de salles au sein du bâtiment des Abeilles
- 1 formation Excel de 2 jours

#### Missions du service en 2017

Managé par la responsable administrative et financière, le service se charge au sein de l'Association des missions relatives à la gestion administrative du personnel, à la comptabilité et à la gestion financière, ainsi que l'organisation du système d'information de l'Association (informatique et navette).

La gestion administrative d'un.e salarié.e débute à son embauche et se termine lors de sa fin de contrat. Avec l'appui des assistant.e.s administratif.ve.s et des responsables de pôle, les informations relatives à la situation de chaque salarié.e (congés et astreintes, divers) sont transmises mensuellement au service administratif et permettent à la comptable de préparer les paies. Le suivi des absences, le contrôle des jours de congés et des astreintes, la gestion des informations administratives personnelles sont centralisées au niveau du service administratif.

Les dossiers sont répartis par département (pôles vosgiens et pôle meurthe-et-mosellan). Les dépenses relatives aux contrats qui impactent l'ensemble de l'Association sont suivis par la comptable. Le suivi comptable s'appuie sur une procédure achats. Les assistant.e.s administratif.ve.s et les responsables de pôle sont là aussi sollicités pour s'assurer du respect de la procédure en lien avec les activités de l'Association. « Devis, bon de commande, bon de livraison, facture » signés par le cadre compétent permettent de garantir la bonne utilisation des recettes perçues. Le responsable du service technique supervise l'ensemble des dépenses relatives aux logements, aux véhicules et aux investissements.

Avec la direction et les responsables de pôle pour l'orientation des projets et les bilans qualitatifs, les bilans financiers, les demandes de financement et les réponses à appel à projet sont préparés par l'assistante de gestion. Ils se déclinent à la fois en projet et en financeurs, selon des modalités

différentes, nécessitant la compilation de multiples informations et une grande réactivité : échéances des dossiers, logiques spécifiques de financement, documents du dossier.

Avec l'appui du référent informatique compétent pour suivre les aspects techniques des projets informatiques, les projets et les dysfonctionnements sont suivis par le service administratif qui met en lien les différents prestataires extérieurs suivant leurs spécificités.

### Les grands chantiers 2017

- Nouvelle répartition analytique des charges de personnel (janvier 2017)
- Première préparation de la révision comptable 2016 pour l'équipe nouvellement constituée (avril 2017)
- Elaboration d'une nouvelle organisation pour les agents d'accueil et des avenants d'astreinte (mai 2017)
- Uniformisation et déploiement d'un nouveau parc informatique sur les 3 pôles autour d'un serveur central positionné à Nancy, changement des opérateurs téléphonie et internet, nouveau partenariat pour l'infogérance informatique (été 2017)
- Réactualisation de la procédure achat (septembre 2017)
- Mise en place d'un audit sur les assurances et nouveaux contrats pour 2018 (septembre 2017)
- Préparation du budget prévisionnel 2018 (novembre 2017)
- Projection financière et mise en œuvre de nouveaux investissements (décembre 2017)
- Participation à l'ouverture et au développement de nouveaux services, création de codes analytiques associés
- Mise en place de réunion mensuelle de service

### Le site Internet

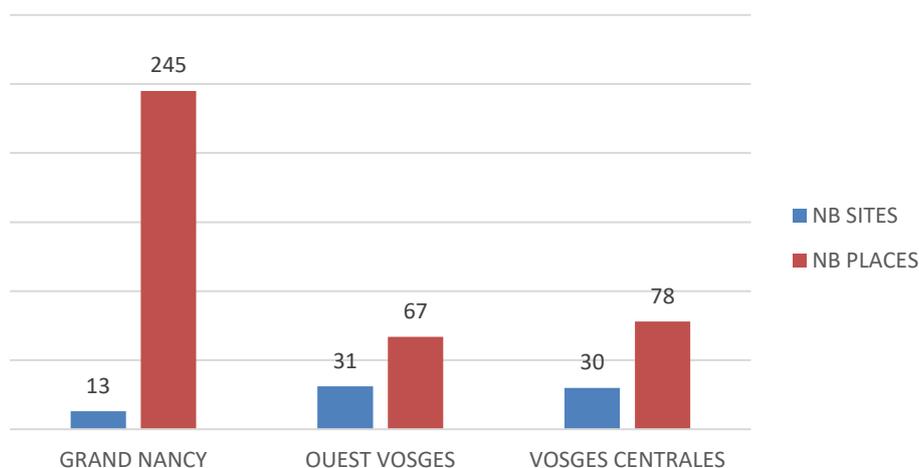
Le site Internet compte 12 619 visites en 2017 et 49 843 pages consultées. Il est observé un pic de consultations au cours de l'été 2017 qui peut s'expliquer par la recherche de logements par les publics jeunes avant la rentrée 2017-2018.

## Service Technique et Maintenance

### Étendue du parc locatif de l'Association en 2017

En 2017, l'Association gère 16 logements supplémentaires par rapport à l'année 2016. Cela représente un total de 74 logements pour 390 usagers pouvant être accueillis. Le service technique et maintenance, réparti sur chacun des pôles, entretient, aménage, rénove et assure les petits travaux dans tous ces logements. Les membres de l'équipe du service technique et maintenance peuvent venir en renfort pour soutenir l'activité d'un pôle quand le besoin est identifié par le responsable. Ce fonctionnement permet à l'Association de garantir ses activités et de répondre au mieux aux différentes évolutions auxquelles elle est confrontée.

#### Sites et places par pôle



### Les trois grandes missions du service

Le service technique et maintenance intervient sur les trois pôles géographiques de l'Association. Une équipe est répartie sur les trois sites afin de garantir la maintenance et l'entretien des logements / bâtiments de l'Association ainsi que le suivi réglementaire des équipements.

Sur chaque pôle, l'équipe assure la maintenance quotidienne des logements (fuites, petites réparations, problèmes électroménagers, canalisations bouchées, pannes, insectes, etc.). Sur le site du Grand Nancy, en 2017, l'équipe a assuré 736 interventions. L'intervention dans les logements occupés s'opère selon une procédure définie à laquelle toute l'équipe est soumise. Le logiciel Help Desk permet à l'équipe de Nancy de programmer ses interventions et de faciliter leur priorisation. Ce logiciel doit être prochainement développé sur les autres sites de l'Association.

Le service technique et maintenance est également en charge de la rénovation des logements après la sortie des usagers et de l'ameublement des nouveaux logements gérés par l'Association.

En plus d'intervenir sur les logements, l'équipe du service technique et maintenance assure l'entretien et la maintenance des locaux de l'Association en garantissant l'hygiène et le fonctionnement (petits travaux, mise aux normes, entretien des espaces extérieurs, etc.). Elle gère l'entretien courant du parc de véhicules de l'Association.

Le service technique et maintenance œuvre à la stabilisation de son organisation notamment grâce à des réunions de service régulières qui facilitent son fonctionnement.

Pour faciliter l'exercice des équipes, un réseau de partenariat a été engagé avec des acteurs œuvrant également dans le champ social dans un souci de cohérence avec ses valeurs et missions :

- l'AEIM 54 (Adultes et Enfants Inadaptés Mentaux de Meurthe-et-Moselle) pour l'entretien des parties communes des FJT,
- le service carcéral et le service social judiciaire Anne de l'association REALISE pour l'entretien des espaces verts de l'Association,
- le STEMOI (Service territorial Educatif de Milieu Ouverte et d'Insertion) pour plusieurs chantiers peinture et d'entretien des extérieurs.

### Les grands chantiers 2017

Le service technique et maintenance collabore aux grands projets de l'Association.

Le projet Campus : en septembre 2018, ADALI assurera la gestion d'une résidence sociale à destination des étudiant.e.s en alternance sur le site d'activités Saint-Jacques II à Maxéville. Le responsable du service technique et maintenance a participé à l'élaboration ainsi qu'à la mise en œuvre du cahier des charges du bâtiment notamment par sa participation aux réunions de chantier sur proposition de la SLH.

Le service Logements Transitoires Jeunes : en 2017, ADALI a conduit une expérimentation ayant pour but de proposer une nouvelle offre de prise en charge à des jeunes aux parcours complexes : les logements transitoires jeunes. En lien avec le service Habitat jeunes, le service technique et maintenance a assuré la rénovation, l'équipement et l'aménagement complet des logements du service.

L'amélioration du pôle Ouest Vosges : suite à l'évaluation des risques professionnels, aux échanges menés avec l'équipe du pôle Ouest Vosges et au diagnostic réalisé par l'équipe technique, les équipements d'accueil et les bureaux du pôle Ouest Vosges ont été changés dans un souci d'amélioration du fonctionnement du service.

Une nouvelle salle de réunion : l'ancienne ludothèque de l'Association à Nancy a été entièrement rénovée pour laisser place à une salle de réunion pouvant accueillir cent personnes.

L'évolution du service MNA : le service MNA situé sur le secteur Vosges Centrales est en perpétuelle évolution depuis sa création en 2013. Le service technique et maintenance assure notamment l'équipement et l'aménagement des logements mis à disposition des jeunes mineurs étrangers accueillis par l'Association.

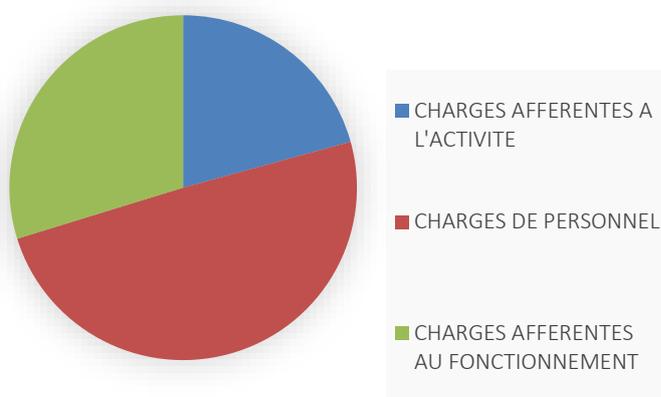
# Rapport Financier

Bilan et compte de résultats de l'exercice 2017 viennent confirmer le mouvement de développement de l'activité de notre Association initié il y a trois ans, de même que sa capacité à s'adapter rapidement, en restant maîtrisée, aux besoins de publics bénéficiaires très variés et aux exigences des financeurs publics.

Ces évolutions se traduisent de la manière suivante dans les charges et produits d'exploitation :

## Les charges d'exploitation

### Répartition des charges 2017



Elles sont, encore plus qu'en 2016, impactées par l'augmentation des actions mineurs non accompagnés (MNA), appartements de coordination thérapeutique (ACT) et appartements de logements temporaires (ALT).

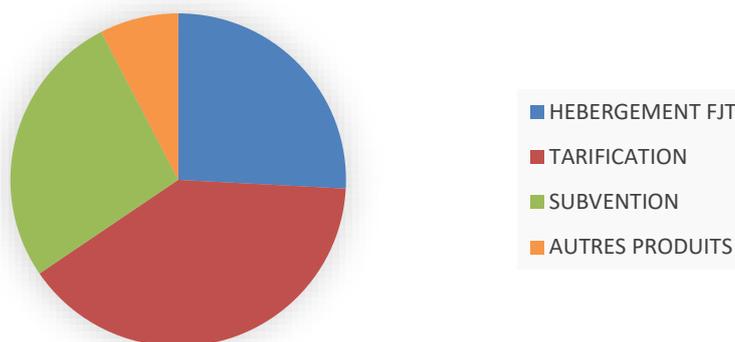
1. C'est ainsi que les « Autres achats et charges externes » d'un montant de 1 755 414 € croissent de 411 356 € par rapport à 2016 (+ 617 836 € par rapport à 2015) :
  - a. + 15 604 € de dépenses relatives aux fluides et énergies (pour 74 logements MNA, ACT... en 2017, contre 48 en 2016, et pour information 101 logements au 31 mars 2018 !);
  - b. + 112 710 € d'autres achats non stockés (dont 59 907 € de dépenses en petits équipements sur le pôle Vosges Centrales, 17 513 € pour le pôle Ouest Vosges, 45 340 € sur le pôle Grand Nancy) ;
  - c. + 48 397 € de frais de fonctionnement MNA directement destinés aux jeunes, pour un total de 124 478 € de dépenses ;
  - d. + 62 491 € en sous-traitance générale (nouveaux contrats informatiques, + 58 414 € d'allocation d'autonomie pour les jeunes MNA).
2. Les frais de personnel s'élèvent, en salaires et charges, à 2 088 587 € pour 51 ETP (2 056 473 € et 47 ETP en 2016). Cette faible augmentation, malgré l'accroissement du nombre de salariés, est due à l'application du CITS en 2017.  
Il est à noter, qu'ont dû être réalisés des fins de contrats qui avaient été anticipées et provisionnées sur l'exercice précédent.

3. Les dotations aux amortissements et provisions sont de 292 321 € ; les engagements à réaliser en 2018 de 85 504 €, notamment pour les ACT ; les autres provisions de 29 707 €.

Au total, les charges d'ADALI Habitat sont de 4 336 432 € (+ 437 544 € par rapport à 2016, + 932 375 € par rapport à 2015). Sur ce montant, les charges afférentes à l'action MNA représentent 1 513 142 €, celles aux ACT à 198 902 €. Ces deux actions font l'objet d'un compte administratif transmis à leurs financeurs publics, respectivement le Conseil Départemental des Vosges et l'ARS Grand Est.

## Les produits

### Répartition des produits 2017



1. La « production vendue » 1 187 492 € (1 260 986 € en 2016) est essentiellement constituée par les loyers perçus dans nos différents hébergements de Nancy, Neufchâteau et Vittel, avec un taux d'occupation de 82 % à Nancy (88 % en 2016) et 89 % dans les Vosges (91 % en 2016). Ce taux d'occupation en légère baisse, se traduit par une diminution des ressources perçues à ce titre (dont - 5 768 € sur la résidence Les Abeilles, - 21 710 € sur la résidence du Faubourg des trois Maisons et - 3 775 € sur la résidence des Maraichers) et constitue donc un point de surveillance.  
La « production vendue » représente 26.50 % du total des produits d'ADALI (31.2 % en 2016, 36 % en 2015).
2. Les « subventions d'exploitation » pour un montant de 1 237 216 €, soit 27.6 % du total des produits (32.7 % en 2016, 37 % en 2015) ont été attribuées par l'Etat, l'ARS, le Conseil Régional, les Conseils Départementaux de Meurthe et Moselle et des Vosges, la Métropole du Grand Nancy, des communes et les CAF de Meurthe et Moselle et des Vosges.  
Cette baisse apparente entre 2016 et 2017 de 1 237 216 € contre 1 309 787 € est toutefois purement comptable. Des produits accordés fin 2016 au titre des ALT 54 et 88 à hauteur de 98 845 € sont repris de façon exceptionnelle pour financer l'exercice 2017.
3. Les « autres produits » pour un montant de 1 822 549 € (1 201 946 € en 2016, soit + 620 602 €) sont constitués par les produits de la tarification provenant du Conseil Départemental des Vosges pour les MNA pour un montant de 1 616 122 € (1 088 443 € en 2016, soit + 527 679 €) et de l'ARS Grand Est pour les ACT pour un montant de 206 427 € (113 503 € en 2016)  
Ces « autres produits » représentent 39.66 % du total des produits, dont 35.16 % pour les actions MNA.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 4 411 435 € soit 432 987 € d'augmentation par rapport à 2016 (+ 10.88 %)

Compte tenu de ces éléments, le résultat d'exploitation ressort à 255 265 € (243 924 € en 2016), diminué du résultat financier - 16 166 € (essentiellement dû au remboursement des intérêts d'emprunts), augmenté du résultat exceptionnel de 7 106 €, le résultat de l'exercice est de 259 546 € (150 542 € en 2016, 37 295 € en 2015).

Il montre que notre Association est dans une situation saine, confirmé par l'analyse du bilan faisant ressortir un fond de roulement positif de 480 776 € (300 340 € en 2016, 137 620 € en 2015) et une capacité d'autofinancement de 438 373 € (411 675 € en 2016, 269 115 € en 2015).

Le résultat net se décompose de la manière suivante :

- Résultat sous contrôle des financeurs :
  - o ARS 88 : 14 768 .52 € ;
  - o CD : 151 799.22 € ;
- Résultats autres : 92 978.47 €, qu'il appartient à l'Assemblée Générale d'affecter.

En conséquence, et en conclusion, votre trésorier se félicite du résultat de l'exercice confortant ADALI, dû à l'implication de son personnel et de sa directrice, de celle des administrateurs du CA, du bureau, de son Président, et aussi naturellement à la confiance de nos financeurs publics, et recommande d'approuver en l'état les comptes de l'exercice 2017.

# Perspectives 2018

---

## Fonctionnement institutionnel

- Préparation et organisation des 60 ans de l'Association
- Adhésion à d'autres fédérations nationales : Fédération Santé Habitat et Fédération des Acteurs de Solidarité

## Gestion des ressources humaines

- Mise en œuvre des évolutions relatives à la réforme du code du travail et à l'augmentation du nombre de salarié.e.s au sein de l'Association
- Actualisation du règlement intérieur du personnel
- Actualisation des fiches de poste
- Poursuite de la politique incitative à la formation professionnelle

## Gestion technique et financière

- Accompagnement des déploiements
- Projet Téléphonie à l'échelle de l'Association
- Réflexion sur la vidéosurveillance

## Projet de développement des secteurs géographiques

### Grand Nancy

- Développement du service de logements transitoires jeunes
- Ouverture de la résidence des étudiant.e.s en alternance du campus des industries technologiques
- Vigilance permanente sur l'anticipation du taux de remplissage des FJT et développement d'outils de communication.
- Réflexion stratégique sur les projets à concevoir pour répondre aux besoins des publics identifiés.

### Ouest Vosges

- Poursuite de l'évaluation interne du service des Appartements de Coordination Thérapeutique
- Projet de création d'une résidence accueil à Neufchâteau
- Changement de locaux
- Réflexion stratégique sur les projets à concevoir pour répondre aux besoins des publics identifiés.

### Vosges Centrales

- Ouverture des places d'Appartements de Coordination Thérapeutique
- Mise en œuvre du processus d'évaluation interne au sein du premier service des Mineurs Non Accompagnés
- Développement de l'accueil et l'accompagnement des MNA.
- Réflexion stratégique sur les projets à concevoir pour répondre aux besoins des publics identifiés.



## **ADALI est l'Association pour le Développement de l'habitat, l'Accompagnement, le Logement et l'Insertion.**

Elle propose, avec ses salarié.e.s qualifié.e.s et sur les orientations de son Conseil d'Administration, toute une gamme de services pour permettre aux résident.e.s et bénéficiaires d'être acteurs de leur propre devenir. En favorisant la promotion sociale et citoyenne de chacun.e ainsi que la mixité sociale, les actions de l'Association s'articulent autour de l'accompagnement individualisé et/ou de l'accès au logement, facilitant ainsi l'insertion sociale, professionnelle et l'autonomie des usagers.

Sous la direction de Céline LACÔTE, ADALI intervient sur les territoires de Meurthe-et Moselle et des Vosges. Au plus proche des préoccupations des publics, l'Association a construit ses modalités d'intervention autour d'un accompagnement à la fois individuel et collectif.

Son activité est organisée autour de 5 pôles :

Le Logement, L'Insertion, La Santé, La Famille, et L'Enfance

### **ADALI HABITAT Siège Social**

20, rue Emile Gallé  
54 000 NANCY  
Tél. 03 83 91 10 12

### **ADALI HABITAT Vosges Centrales**

17 B, rue des Jardiniers  
88 190 GOLBEY  
Tél. 03 29 31 20 02

### **ADALI HABITAT Grand Nancy**

58, rue république  
54 000 NANCY  
Tél. 03 83 91 10 10

### **ADALI HABITAT Ouest Vosges**

4, rue du 12<sup>ème</sup> Dragon  
88 300 NEUFCHATEAU  
Tél. 03 29 66 27 11

[www.adali-habitat.fr](http://www.adali-habitat.fr)

Email : [info@adali-habitat.fr](mailto:info@adali-habitat.fr)

